

Édito

Entre le dire et le faire ! ...

Depuis quelques mois, l'environnement semble être au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Le Grenelle de l'environnement, sous la direction du ministre d'État Monsieur Borloo, est aujourd'hui entré dans une dynamique de concertation.

Nous avons participé à ces réflexions en transmettant un dossier d'analyse et de propositions dont vous pourrez prendre connaissance grâce au dossier joint dans ce n°22 de *Passion Architecture*. Un condensé figure d'ailleurs en page 35 de la revue.

Ayant entendu plusieurs ministres et responsables de l'État, je constate qu'ils prennent enfin au sérieux des solutions techniques et urbaines qui ont fait l'objet d'études et de réalisations dans les années 70 et 80, puis abandonnées : comme l'habitat bioclimatique, l'habitat intermédiaire, etc. J'espère que ces réflexions seront suivies d'actions concrètes, imposant le raisonnement en "économie globale", seul garant du développement durable.

Le carnet métier, un parcours du combattant ! ...

Ce carnet est le cadre et le contenu de ce que doit acquérir le jeune diplômé en architecture avant de se lancer dans l'exercice personnel de la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de construire une séquence professionnalisante sérieuse qui ouvre droit à "l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre" (HMONP) créée dans la loi du 3 janvier 1977 par l'ordonnance du 26 août 2005.

C'est un carnet qui a fait couler beaucoup d'encre, mais qui aujourd'hui est reconnu et soutenu par l'ensemble de la profession à travers l'ordre, le SA et l'Unsa. Je remercie tous mes confrères de l'Unsa qui depuis 20 ans ont apporté la qualité du contenu de cet outil nécessaire à un engagement professionnel responsable.

Le parcours du combattant n'est pas fini, car certains interlocuteurs restent toujours interrogatifs sur cette séquence professionnalisante, jugeant qu'elle doit être plus "light" ! Beaucoup d'enseignants et de directeurs d'école sont impatients de le connaître parce qu'ils jugent qu'aujourd'hui ce carnet métier est l'étrier nécessaire à l'installation des jeunes architectes.

Notre congrès d'Orléans abordera en particulier ces deux thèmes, mais aussi celui de la profession réglementée, du social et de la responsabilité de notre profession face aux générations futures.

Confraternellement.
À bientôt.

Michel Roulleau,
Président Unsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
1 : Maisons du Weissenhof-Siedlung, Stuttgart, Allemagne
(architecte : Le Corbusier)
© Wolf Gotha
2 : Restaurant "Les rives de l'Oizonotte" (18)
(architecte : Frédéric Blatter)
3, 4 et 5 : François Bonneau, Michel Macary et Le Corbusier



À l'honneur	4
Actuas	5
Bon sens "Vive l'architecte"	6-7
Europe "Les activités et les priorités du CAE"	8-11
Infos Ministères Le Premier ministre et les CCAG	12-13
Vie syndicale 38 ^e congrès des architectes, Orléans	14 et 16
Club Prescrire	19-24
Collectivité locale François Bonneau, Président de la région Centre	26
Cahier spécial région Centre	27-30
L'architecture au quotidien "Éternel Le Corbusier"	32-33
Environnement Grenelle de l'environnement	35-36
Infos sociales Négociations sociales et conférences tripartites de la rentrée	37
Infos techniques	38
Expression libre "Les architectes responsables"	39-41
Archi-culture	42

PASSION
ARCHITECTURE

10 rue Bertin Poirée 75001 Paris - Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - Fax : +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail : contact@unsa.com - Directeur de publication : Michel Roulleau - Rédactrice en chef : Isabelle Chinardet-Cantineau - Chargés de rubriques :
À l'honneur et actuas : Éditions PC et Isabelle Chinardet-Cantineau - Bon sens : Gilbert Ramus - Europe : Didier Prost - Formation : Laurence Guibert, Alain Masson, Antoine Daudré-Vignier, Philippe Roux, Michel Roulleau - Vie syndicale :
Isabelle Chinardet-Cantineau - Club Prescrire : Michel Hordé (assistance d'Esther Pinabel) - Collectivité locale et cahier spécial "l'architecture nous fait la ville meilleure" : Gilles Garby - Infos juridiques : Gilbert Ramus (assistance
de Patrick Julien) - Infos sociales : Alain Masson (assistance de Patrick Julien) - Environnement : Dominique Riquier-Sauvage et Éric Schneller - Expression libre : Isabelle Chinardet-Cantineau - Infos techniques : François Pélerin
et Gérard Sénior - Archi-médias : Éditions PC et Isabelle Chinardet-Cantineau - Communication : Dominique Joffroy et Emmanuel Petit - Illustrateur : Nicolas Depoutot

Abonnement (4 numéros par an) - 12 € TTC, tél. / fax UNSA (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : ÉDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Guillaume Portmann - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - "Passion Architecture" est une publication de l'organisation

Régie commerciale : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) - La direction se réserve le droit de refuser toute publicité

ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Barnéoud - Ce numéro contient un encart jeté de 12 pages "Grenelle de l'environnement"



LES LAURÉATS DES "GRANDS PRIX ECOBUILDING PERFORMANCE"



Lors du salon Ecobuilding Performance qui s'est tenu à Paris les 18, 19 et 20 septembre derniers, trois prix sont venus récompenser des réalisations exemplaires dans les trois thèmes suivants : "Efficacité énergétique et environnementale des bâtiments", "Cadre de vie Bâti durable", "Bâtiments de Très Grande Hauteur".

Grand Prix "Efficacité énergétique et environnementale des bâtiments"

Lauréat 2007 : Assemblée Nationale du Pays de Galles (Cardiff, achevée en 2005) : recours à la ventilation naturelle, maîtrise de l'éclairage, récupération des eaux pluviales. Conception : Roger Stirk Harbour & Partners, ARUP

Grand Prix "Cadre de vie Bâti durable"

Lauréat 2007 : Eco - Viikki (Finlande, achevé) : management de projet se déployant dans le temps de manière critique, travail approfondi sur l'implantation et la gestion de l'eau et de l'énergie, véritable souci de dialogue et de participation des habitants (1 700 habitants sur 40 hectares). Concepteurs multiples.

Grand Prix "Bâtiments de Très Grande Hauteur"

Lauréat 2007 : Tour Mozart (Issy-les-Moulineaux, livraison en 2010) : déconstruction et reconstruction d'une tour obsolète et amiantée. Conception : Arquitectonica.

ORGANIGRAMME ACTUALISÉ DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



Ministre de la Culture et de la communication :
Christine Albanel



Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

Directeur de l'architecture et du patrimoine : Michel Clément
Directeur, chargé de l'architecture, adjoint au directeur de l'architecture et du patrimoine : Jean Gautier
Directrice adjointe : Isabelle Maréchal
Chef du département communication : François Muller

Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (Miqcp)

Président : François Kosciusko-Morizet
Secrétaire général : Jacques Cabanieu

OUVERTURE DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Installée dans l'aile nord du Palais de Chaillot (Paris 16^e), la Cité de l'architecture et du patrimoine s'étend sur 22 000 m² et réunit le Musée des monuments français, l'Institut français d'architecture (IFA), lieu privilégié du débat critique et prospectif, et l'École de Chaillot, lieu de formation des architectes du patrimoine. En marge des galeries d'actualité, des ateliers pédagogiques et de la salle de conférences, les visiteurs pourront emprunter les galeries permanentes. Avec 8 000 m² sur deux niveaux, ces dernières retracent par le biais de peintures, de maquettes et de moulages, 800 ans de création architecturale, du XII^e siècle à nos jours.



Extrait du discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine :

"Ce nouvel établissement culturel de grande dimension vient combler un vide. L'architecture, l'un de nos arts majeurs, reste encore méconnue de nos concitoyens. Les signes d'un nouvel intérêt sont pourtant là. L'importance des questions liées à la ville et à l'environnement rappelle combien l'architecture s'inscrit pleinement au cœur de toutes ces démarches. Le lien consubstantiel de l'architecture avec l'art en fait un des éléments forts de notre politique culturelle, elle-même ferment de notre ambition de cohésion et de solidarité".

La Cité de l'architecture et du patrimoine a ouvert ses portes le 15 septembre 2007.
www.citechailot.fr

CHIFFRES CLÉS

Président : François de Mazières
Effectifs : 150 personnes
Subventions de fonctionnement : 14, 5 millions d'euros
Budget total de fonctionnement prévu : 19, 5 millions d'euros

ARCHITECTURE & DÉVELOPPEMENT FÊTE SES 10 ANS D'EXISTENCE



ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT

Architecture & Développement est une association de solidarité internationale dont l'objectif est de renforcer les compétences des architectes comme acteurs du développement, en affirmant leur rôle social et citoyen en aide aux populations vulnérables et démunies, au Nord comme au Sud. Coordonnatrice de nombreux projets à travers le monde, l'association vient d'être récompensée par le prix spécial du jury lors du salon Ecobuilding Performance. Ce prix a récompensé le travail d'Architecture & Développement dans la reconstruction du village d'Arunthangavillai en Inde (25 maisons reconstruites en prenant en compte à la fois l'urgence et les besoins des habitants à plus long terme).

À l'occasion des 10 ans de l'association, **une journée de rencontre et de débat aura lieu le vendredi 16 novembre** à l'espace Électra, Paris.

Au programme :

- Présentation du projet "Reconstruire pour le développement", projet de reconstruction post-tsunami.
- Présentation du réseau "Architecture sans Frontière International (ASF-Int)"
- Témoignage : "Programmes d'échange des jeunes architectes"
- Colloque : "Évolution de la pensée humanitaire de la Reconstruction"
- Remise du prix : "Prix de l'architecture pour le développement"

www.archidev.org

PRÉSENCE DE L'UNSA AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES (SMCL) LES 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2007, PARIS EXPO, PORTE DE VERSAILLES



Le SMCL est le seul rendez-vous national qui réunit tous les grands acteurs de l'achat public avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels

ou prestataires spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités. Pour cette nouvelle édition, le salon proposera 25 ateliers techniques sur les grands enjeux des collectivités locales et de nombreux thèmes.

Retrouvez L'UNSA au Hall 2.1 stand F43

www.salondesmaires.com

LES 6^{ES} RENCONTRES DE L'INGÉNIERIE SE SONT DÉROULÉES LE 27 SEPTEMBRE 2007 À LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE À LA VILLETTE À PARIS.



Organisées par Syntec-Ingénierie et placées cette année sous le thème "le dialogue au service des projets", les Rencontres de l'Ingénierie

sont l'événement professionnel majeur de ce secteur. L'Unsa a pris part à deux ateliers. Le premier, "développement durable : les conditions d'une réussite", a abordé la problématique de l'amélioration des rôles et responsabilités de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage ; le second, s'est interrogé sur les rapports "architectes-ingénieurs" en insistant sur la question suivante : quelle coopération par le biais de quelles formations ?

Lors des rencontres, le Grand Prix National de l'Ingénierie du Ministère de l'écologie et de l'aménagement durables (MEDAD) a été décerné au Synchrotron Soleil de Gif-sur-Yvette, à l'usine verte Isseane d'Issy-les-Moulineaux et à une rame TGV qui surveille les infrastructures ferroviaires et contribue à la fois à la sécurité et à la maintenance.

Ce Grand Prix National de l'Ingénierie met en valeur les activités de conception d'ouvrages ou de systèmes qui se distinguent notamment par leur complexité et leur caractère innovant.

EXTRAITS DE LA LETTRE DE MISSION DE NICOLAS SARKOZY ADRESSÉE À CHRISTINE ALBANEL, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.

"Vous nous proposerez un pilotage rénové de l'organisation de la profession d'architecte et de son enseignement et vous veillerez à favoriser la diffusion de l'architecture contemporaine et sa prise en compte dans les programmes d'urbanisme et de construction (...). Les Français sont, vous le savez, très attachés à notre patrimoine. Vous poursuivrez l'effort de remise à niveau des crédits alloués à la politique du patrimoine et vous vous efforcerez d'augmenter le nombre de sites et monuments accessibles au public."

PRÉSENCE DE L'UNSA À BATIMAT DU 5 AU 10 NOVEMBRE 2007, PARIS EXPO, PORTE DE VERSAILLES

L'Unsa, la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France (CICF) et l'Union Nationale des Économistes de la Construction et des Coordonnateurs (UNTEC) participeront collectivement à Batimat sous la bannière "Maîtrise d'œuvre, une équipe" dans le hall 7.2 stand A 23.

Avec comme thème principal le développement durable, Batimat 2007 mettra cette année l'accent sur la maîtrise de l'énergie, la sécurité et les marchés de la rénovation.

www.batimat.com



LES NOUVEAUX ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES ET DES PAYSAGISTES, SESSION 2007/2008

Christine Albanel a annoncé le lancement de la quatrième édition des nouveaux albums des jeunes architectes et de la deuxième édition des nouveaux albums des paysagistes.

Les nouveaux albums des jeunes architectes et des paysagistes concourent au soutien et à la promotion des professionnels qui œuvrent à la qualité de notre cadre de vie. Organisés par la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère avec le concours de la Cité de l'architecture et du patrimoine, les nouveaux albums sont ouverts aux architectes et paysagistes européens de moins de 35 ans ayant, en France, réalisé un projet ou participé à un concours. Les lauréats seront proclamés au cours du premier trimestre 2008. Ils bénéficieront d'une campagne de valorisation (exposition itinérante, publication, site Internet) qui permettra de les faire connaître en France et à l'étranger.

Le règlement et les conditions d'inscription sont disponibles sur le site : www.culture.gouv.fr/nouveaux-albums



SOIRÉE ÉVÉNEMENT DE PROMODUL AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE LE 17 OCTOBRE 2007



Le 17 octobre dernier, une soirée d'information a été organisée par l'association Promodul. Placée sous le thème : "Réduction des émissions de CO₂ et économies d'énergie : ensemble travaillons à l'émergence d'une nouvelle génération de bâtisseurs", cette manifestation, réunissant l'ensemble des membres de l'association et de nombreux acteurs du bâtiment engagés dans la lutte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre a donné lieu à des échanges nombreux et instructifs. Parmi les intervenants, citons, entre autres, Jean-Claude Gazeau, président de la Mission interministérielle de l'Effet de Serre, Alain Maugard, président du CSTB, Pascal Eveillard du collectif "Isolons la terre contre le CO₂". Promodul a également profité de cette occasion pour présenter sa nouvelle organisation, la création de son département Formation ainsi que la finalisation de ses différents outils et de ses nouveaux partenariats.

Vive l'architecte

Depuis plus d'un demi-siècle que la profession d'architecte est définie par les lois¹, son exercice n'a jamais cessé d'évoluer vers une plus grande complexité, des risques toujours plus variés et des responsabilités plus lourdes.

Certains en déduisent que l'activité des architectes au sein de la maîtrise d'œuvre devrait être réduite, pour la reporter sur un nombre de plus en plus grand d'autres professionnels spécialisés.

Nous pensons que c'est une déduction erronée, fondée sur une analyse tronquée.

Le rôle de la maîtrise d'œuvre est de plus en plus important

Au delà des objectifs majeurs des programmes et des données propres à leurs sites, nos bâtiments et équipements doivent répondre à un ensemble d'objectifs de plus en plus nombreux (souvent imposés par une réglementation "exubérante"), tant pour la construction, l'usage, l'exploitation et l'entretien des ouvrages que pour la fabrication initiale et la fin de vie des matériaux mêmes. Pour donner un exemple, il y a un demi-siècle, un mur était représenté par quelques traits sur les plans et sa description occupait moins d'une page et ne comportait aucun calcul.

Aujourd'hui, pour le mur extérieur d'un bâtiment sans sophistication particulière, il est nécessaire de justifier toutes les performances attendues : stabilité aux risques sismiques, résistance aux chocs, protection et pérennité face aux agressions naturelles, capacité de maîtrise thermique (isolation, inertie, etc), isolation phonique, résistance au feu et non dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie, conditions de production, usage, réemploi, élimination des matériaux, etc.

Ainsi, tous les ouvrages nécessitent dix ou quinze fois plus d'études et de calculs qu'autrefois, pour des prix de construction qui n'ont que très peu évolué, en raison, notamment, des matériaux nouveaux et des progrès de productivité des industriels et des entrepreneurs. Bien évidemment, et parallèlement, les maîtres d'œuvre disposent eux-mêmes

d'outils de conception de plus en plus performants, mais ces outils ne compensent que très partiellement le surcoût des recherches et des calculs, ainsi que celui des responsabilités attachées à ces exigences nouvelles.

Le bâtiment ne fait d'ailleurs que confirmer une règle constante des activités de production :

"Dans le prix d'un produit, la part des coûts de création du produit et de ses outils de production ne cesse d'augmenter par rapport à la part du coût des matières premières² et de la main d'œuvre affectées à la fabrication dudit produit."

C'est donc en toute logique que la proportion entre le coût des travaux de construction et le coût des tâches de maîtrise d'œuvre évolue en faveur des prestations intellectuelles.

L'histoire en apporte la preuve, puisqu'en un peu plus d'un demi-siècle, **les honoraires de maîtrise d'œuvre ont été multipliés par deux, trois ou quatre**, selon l'ampleur des missions, la nature des ouvrages et l'étendue des responsabilités³.

Il est consternant que des élus, des hauts fonctionnaires ou des maîtres d'ouvrage de toutes catégories n'aient pas encore compris cette évolution nor-

male de l'économie et croient intelligent de vouloir ramener les honoraires de maîtrise d'œuvre à ce qu'ils étaient il y a quelques décennies, tout en psalmodiant pour la galerie : "développement durable, dev. dur., dev. dur., dev. dur."

Mais il est tout aussi consternant que des maîtres d'œuvre (notamment des architectes) soient inconscients de l'augmentation de leurs missions et de leurs responsabilités et bradent leurs honoraires, souvent, hélas, au détriment de la qualité et de la fiabilité de leurs prestations.

Au sein de la maîtrise d'œuvre, la fonction de l'architecte est de plus en plus complexe

Tout d'abord, nous nous garderons bien d'écrire que les missions des partenaires des architectes (principalement les ingénieurs et les économistes) pourraient être assumées par de simples opérateurs des outils informatiques à la disposition de tout le monde.

Au contraire, s'il est exact que les architectes et leurs partenaires sont aidés par de telles machines (qui réduisent les temps de simulation et de calcul), c'est surtout **l'implication intellectuelle de tous les membres d'une équipe de maîtrise d'œuvre**, mise au service d'une **conception collective**, qui peut aboutir à un projet de grande qualité.

Toutefois, le seul professionnel que la formation a préparé à une vision d'ensemble et à la créativité globale d'un projet, **c'est l'architecte.**

Plus il y a de spécialistes autour de lui, plus son rôle sera difficile et important et plus il lui faudra de temps et de savoir pour assurer une synthèse valable.

[1] Pour l'architecture, loi du 31 décembre 1940 et loi du 3 janvier 1977 ; pour la maîtrise d'œuvre, loi MOP du 12 juillet 1985 et même le code des marchés publics (notamment l'article 74).

[2] Ceci reste vrai même avec une énergie et des matières premières dont les prix augmentent, car les efforts de créativité portent aussi sur la réduction de l'énergie et des composants de base nécessaires pour produire un objet.

[3] Les honoraires de maîtrise d'œuvre étaient, en 1949, de 4 % du montant des travaux. En 2006, pour l'extension du musée du Louvre à Lens, ils sont supérieurs à 16 %.

Il est d'abord indispensable de comprendre quelques vérités fondamentales au XXI^e siècle :

- quelle que soit la finalité des opérations, nos constructions ont des ambitions infiniment plus larges que de satisfaire des ratios technico-financiers⁴,
- il faut aussi comprendre que la simple juxtaposition de réponses techniques (si parfaites soient-elles) à des objectifs performantiels isolés ne créera jamais un "projet",
- en outre, le programme et son contexte (exigences fonctionnelles et autres, données, contraintes, etc), aboutissent inévitablement à un grand nombre d'objectifs contradictoires, d'où la nécessité d'effectuer en permanence, au cours de la conception, de multiples arbitrages⁵ concernant chaque fois plusieurs domaines spécialisés,
- les projets aboutis sont finalement le fruit de milliers d'options globales et de choix élémentaires.

Il est alors facile de démontrer que, pour répondre aux ambitions de toutes natures des opérations, la fonction la plus difficile dans la conception n'est pas celle de manager d'une équipe⁶, mais bien la fonction du créateur (certes sachant dynamiser une équipe et organiser sa production) capable :

- de "prendre en charge" intellectuellement la totalité des objectifs et des contraintes de toutes natures⁷ et des valeurs à respecter⁸,

- d'en proposer une hiérarchisation optimale,
- de comprendre les apports de tous ses partenaires, et de pondérer judicieusement les critères de choix de leurs différentes propositions,
- d'arbitrer, (avec son client pour les options essentielles), entre toutes les solutions et tous les matériaux disponibles (ou à créer pour le projet),
- finalement capable de créer un projet unique intégrant harmonieusement les choix faits : il s'agit de réussir la "synthèse architecturale"⁹.

En conclusion, on attend de l'architecte qu'il conçoive, avec son équipe, "le meilleur projet possible" en vue du "meilleur ouvrage possible" compte-

Conclusion

Les prestations de maîtrise d'œuvre à effectuer ne cessent de s'accroître, de se complexifier, de nécessiter recherches et calculs plus nombreux et d'engendrer des responsabilités plus étendues et plus lourdes.

Il en résulte, (dans le coût total études + travaux), un accroissement lent mais progressif des honoraires de maîtrise d'œuvre, mais on constate que tout le monde ne l'a pas compris : les architectes et les ingénieurs doivent donc porter leurs efforts communs pour que les maîtres d'ouvrage comprennent cette évolution nécessaire de la rémunération.

Parallèlement, les architectes demandent à leurs partenaires de reconnaître



[4] Nous n'écrivons pas qu'il faut mépriser ces ratios (tels que le prix/m²), mais nous disons qu'il faut aussi satisfaire tous les autres objectifs, voire renoncer à faire un mauvais projet s'il a été engagé sur de mauvaises bases économiques.

[5] À cet égard, il est essentiel de dire qu'un architecte dont le cabinet n'assure pas, d'une manière générale, la totalité des missions de maîtrise d'œuvre, y compris pour la consultation des entreprises, la conduite du chantier de construction et le règlement des comptes (et des conflits éventuels), n'est pas en pleine possession des savoirs et expériences lui permettant de "faire les bons choix" !

[6] Le "management" se vend bien ces temps-ci.

[7] Les objectifs et contraintes sont réellement de toutes natures, c'est-à-dire d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, technique, économique, réglementaire, normatif, etc, etc.

[8] Les valeurs à respecter dépassent généralement l'intérêt du seul maître de l'ouvrage pour rejoindre celui de la collectivité, voire l'intérêt public de l'architecture : tout ouvrage participe à la structuration de la ville ou du paysage et joue un rôle dans la vie des citoyens.

tenu de l'ensemble des données, contraintes, objectifs et exigences d'une opération et de son site.

La plupart des maîtres d'ouvrage semblent avoir compris que cet acteur créatif et polysachant¹⁰ devait être le pivot de toute équipe de maîtrise d'œuvre, puisqu'en général, ils demandent que l'architecte en soit le mandataire.

que, plus il y a de spécialistes au sein de la maîtrise d'œuvre, plus la fonction de l'architecte est difficile, plus son rôle est étendu, diversifié et important, puisqu'il doit être capable de créer un projet, en réussissant la synthèse architecturale des innombrables arbitrages et choix faits au cours de chaque instant de la conception.

En conclusion, la maîtrise d'œuvre continuera à se développer, avec des architectes toujours aussi indispensables. Il serait temps que les architectes reprennent confiance en eux. ■

Gilbert Ramus,
Commission juridique
de l'Unsa



Les activités et les priorités du Conseil des Architectes d'Europe

Le point de vue du conseiller principal du CAE, Adrian M. Joyce

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) est une organisation européenne représentative de la profession d'architecte. Ses membres regroupent les organisations professionnelles, réglementaires et représentatives au niveau national dans tous les pays membres de l'Union Européenne, les pays en phase d'adhésion ainsi que la Norvège et la Suisse. Actuellement, le CAE est composé de 44 organisations membres provenant de 31 pays différents. De ce fait, il représente plus ou moins 450 000 architectes au sein de l'Europe.



Adrian Joyce,
Conseiller principal du CAE

Architecte de nationalité irlandaise, Adrian Joyce est diplômé de l'École d'Architecture de l'Université Nationale d'Irlande à Dublin en 1984. Il exerce pendant six ans

à Londres avant d'ouvrir sa propre agence en Irlande. En 2001, il devient directeur en charge de l'exercice de la profession au sein du RIAI (Royal Institute of the Architects of Ireland). Depuis 2003, il est conseiller

principal du CAE et dirige un module construction à l'Institut Supérieur d'Architecture "St Luc" de Bruxelles.



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

Le CAE a son secrétariat général à Bruxelles et dispose d'une petite structure de quatre personnes. Ce secrétariat est aidé par un grand nombre d'architectes volontaires, donnant leur temps et leur énergie, en s'impliquant dans les différents groupes de travail du CAE. Ils représentent plus ou moins 150 personnes.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du CAE, le **Bureau exécutif** est responsable du fonctionnement, de la gestion et de l'administration du CAE. Il est composé de 11 membres : le Président et cinq membres élus par

l'Assemblée Générale et 5 membres désignés par les organisations nationales par rotation conformément à la rotation de la présidence européenne établie par le Conseil des ministres de l'Union Européenne ainsi que la Norvège et la Suisse. La durée du mandat du président et des membres du bureau exécutif est de deux ans. Le bureau exécutif est chargé d'exécuter la politique du CAE conformément aux décisions prises par l'assemblée générale. Plusieurs membres du bureau exécutif sont désignés comme coordinateurs pour chaque volet thématique. Le rôle du coordinateur est très important afin d'assurer l'efficacité et le bon déroulement des activités du CAE.

Le nombre de sujets traités par le CAE, au nom de la profession d'architecte, est considérable. Le CAE a été fondé en 1990 et a acquis, au fil des années, une très bonne réputation dans les couloirs des institutions européennes de Bruxelles. Ainsi, le CAE est en mesure d'influencer la législation européenne ayant un impact sur la profession d'architecte. Il joue un rôle primordial pour veiller à ce que les intérêts de la profession d'architecte, et à travers elle l'intérêt public, soient défendus au cours de l'élaboration des législations européennes. Dans ce but, le secrétariat du CAE veille en permanence sur les développements

législatifs et s'efforce d'apporter son aide aux organisations membres pour interpréter et comprendre l'impact potentiel des nouvelles lois et législations européennes.

Les sujets à traiter sont si importants et nombreux pour la profession d'architecte que le CAE a décidé de les regrouper en trois volets thématiques et d'identifier un membre du bureau exécutif, pour chaque volet, afin de coordonner et gérer les tâches nécessaires.

Ces trois volets thématiques sont :

- **Accès à la profession** – Coordinateur pour 2007 : Wolfgang Haack (Allemagne)
- **Pratique de la profession et commerce des services d'architecture** – Coordinateur pour 2007 : Pierre-Henri Schmutz (Suisse)
- **Architecture et Société** – Coordinateur pour 2007 : Olgierd Dziekonski (Pologne)

En dehors de ces trois grands volets thématiques, le CAE traite également les sujets de la **Communication** coordonnée par le vice président : Luciano Lazzari (Italie).

Cette structure thématique a été mise en place sous la présidence de Jean-François Susini, bien connu des architectes français. Son effica-

citée est reconnue depuis le début de son mandat en janvier 2006. Cette nouvelle structure facilite la coordination des différents thèmes et pallie au manque de communication et de compréhension des sujets traités.

Actuellement, deux directives de l'Union Européenne sont primordiales pour le CAE : d'une part, la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et d'autre part, la directive sur les services dans le marché intérieur. Celles-ci auront un grand impact sur la profession d'architecte dans la mesure où la première citée agit sur le mode de reconnaissance automatique pour la profession d'architecte et la deuxième sur la pratique de la profession dans les pays tiers. Pour cette raison, le CAE a conseillé aux organisations membres de se rapprocher des instances nationales durant la période de transposition de la directive qualifications afin de créer de bonnes relations avec les autorités compétentes car dans le nouveau cadre législatif prévu par cette directive, la profession et les écoles d'architecture ne seront plus consultées automatiquement lors d'une reconnaissance d'une qualification litigieuse. Le CAE veut s'assurer, autant que possible, que le niveau de qualification de la profession d'architecte ne baisse pas au fil des années sous la nouvelle réglementation.

En ce qui concerne la directive sur les services dans le marché intérieur, le groupe de travail du CAE traitant ce sujet, a édité un manuel visant à aider les organisations membres. Il contient un commentaire sur tous les articles liés à la profession d'architecte en indiquant comment réagir et comment traiter avec les institutions nationales durant la période de trans-

position de cette directive. Pour la profession d'architecte, la directive qualification peut paraître plus importante que celle des services. Mais néanmoins, la directive services traite de sujets très sensibles pour la profession tels que la charte de qualité et les codes déontologiques.

Outre les conséquences non négligeables de la transposition de ces deux directives, le CAE mène en ce moment des travaux importants sur les sujets suivants :

• Formation des architectes :

L'accord de Bologne, signé par 37 pays européens, est actuellement mis en place progressivement dans tous les pays d'Europe.

La conséquence directe de l'accord de Bologne est un changement de structure des formations en deux cycles d'une durée respective de trois et deux ans. Cet accord est une menace pour le niveau de qualification des architectes car il exige que le premier niveau de qualification obtenu après trois ans d'études soit pertinent au regard du marché. En conclusion, ceux qui possèdent une qualification de trois ans pourront trouver, dans le futur, des emplois dans les bureaux d'architectes et, au fil des années, acquérir une expérience professionnelle. Ils pourront demander, vraisemblablement, la reconnaissance du statut d'architecte. Le CAE étudie actuellement de très près cette menace et prendra, dans un très bref délai, une position politique sur cette question.

• Expérience professionnelle :

Le CAE examine pour le moment la manière dont l'expérience professionnelle est acquise par les jeunes diplômés dans tous les pays d'Europe. Parallèlement, le CAE a l'intention de

préparer des recommandations quant au contenu et à la durée de l'expérience professionnelle. Le CAE espère ainsi que la connaissance accumulée durant ces études aboutira à une politique durant cette importante période de pratique professionnelle.

• Commerce des services d'architecture :

Le CAE a déjà mis en place des accords de reconnaissance mutuelle avec le Mexique et les États-Unis. Ces accords sont conclus au niveau professionnel et n'ont aucun impact légal. Néanmoins, ils ont été transmis aux responsables politiques et les négociations sont entamées pour que ces accords deviennent légalement applicables. L'objectif est de faciliter la mobilité des architectes dans un monde de globalisation en veillant à ce que le niveau des qualifications se maintienne afin que l'environnement bâti reste à la hauteur des attentes de la société. Le CAE interroge actuellement ses organisations membres sur les priorités qu'ils souhaitent voir débattre pour de futures négociations des accords de reconnaissance mutuelle.

• Compétitivité :

Pour l'Union Européenne, la compétitivité de tous les secteurs et de tous les services revêt une importance primordiale. En conséquence, elle a mené, il y a quelques années, une étude sur les professions libérales dans laquelle elle a souligné que de son point de vue, certaines pratiques de certaines professions libérales étaient potentiellement anti-compétitives. En particulier, celles visant les honoraires, la communication commerciale, les structures des sociétés et les règles d'adhésion aux Ordres et Chambres. Déjà avant que cette étude ne soit menée, le CAE avait largement

travaillé sur cette compétitivité et en particulier, sur les quatre aspects mentionnés un peu plus haut. Le CAE a ainsi rédigé un document de référence qui est utilisé aujourd'hui par les organisations membres donnant des lignes directrices afin de traiter ces sujets tant au niveau national qu'au niveau européen.

• Commande d'architecture

Pour un architecte, l'accès à la commande d'architecture au marché est primordial. Le CAE travaille d'ailleurs en permanence sur cet aspect car les évolutions dans les marchés sont évidentes et nombreuses. Si beaucoup d'efforts ont été concentrés sur les marchés publics jusqu'à présent, le CAE se tourne maintenant vers les marchés privés. Des questionnaires ont été envoyés aux organisations membres afin de rassembler un maximum d'informations précises sur les pratiques couramment appliquées dans les pays d'Europe, en particulier pour les logements. Le CAE étudie également l'opportunité de rédiger des modèles de contrats entre maîtres d'ouvrage et architectes et entre architectes et architectes pour des contrats transfrontaliers. Ce sont des travaux de longue haleine. Le CAE reste, néanmoins, optimiste quant aux conditions d'exercice des architectes dans les pays tiers.

• Systèmes d'information de coûts

C'est un sujet très sensible et très important pour les architectes. Comment seront-ils rémunérés ? Anciennement, des barèmes ou des honoraires fixes étaient appliqués. Actuellement, ce système est jugé anti-compétitif par la commission européenne. Les architectes se tournent de plus en plus souvent vers des systèmes d'information de coûts prenant en compte les frais réels justifiables afin de pouvoir

rendre un service de qualité à leurs clients. C'est pourquoi, le CAE a étudié au cours de cette année les systèmes d'information des coûts actuellement

les chantiers mobiles ou temporaires a un grand impact sur la profession. La commission européenne a réalisé une étude (pas encore publiée) qui



appliqués dans les pays européens. Le groupe de travail chargé de cette mission analyse les résultats dont l'objectif est d'identifier des lignes directrices ou communes entre ces différents systèmes pour établir une politique bien spécifique du CAE sur ce sujet très délicat.

• Santé et sécurité

Pour les architectes, la directive européenne sur la santé et la sécurité sur

démontre que la façon dont cette directive a été transposée dans les lois au niveau national est très divergente d'un pays à l'autre. Cette divergence est telle que la commission a décidé de former un groupe d'experts chargé de préparer un guide d'interprétation et d'application de cette directive. Le but est de faire comprendre aux pays membres de l'Union Européenne l'objectif de la directive et éventuellement de convaincre les pays membres. Invité

à participer, le CAE s'engage à travailler avec ce groupe d'experts durant ses deux ou trois années d'activités. L'objectif premier du CAE est de veiller à ce que les entrepreneurs ne préservent pas abusivement leur propres intérêts et que les responsabilités liées à cet important sujet soient bien partagées entre les partenaires dans le processus de construction.

• Assurance

Actuellement, quand un architecte désire travailler à l'étranger, il est souvent obligé de contracter une deuxième assurance dans le pays où il souhaite exercer. Cette situation établit une véritable barrière à la libre prestation de services transfrontaliers du fait du coût onéreux des assurances. Dans la directive services, un article a été rédigé pour changer cette situation afin que les architectes et autres prestataires de services puissent contracter une assurance dans leur pays d'origine valide dans tous les pays d'Europe. Le CAE a mené des débats avec les mutuelles et les sociétés d'assurance afin d'examiner les difficultés rencontrées dans les pays d'Europe. L'objectif de ces échanges est la mise sur pied d'une nouvelle approche pour l'assurance des architectes qui réponde aux exigences de la directive services et soit d'un coût acceptable.

• Environnement et architecture

Il n'est pas nécessaire de rappeler que le changement climatique et l'impact des activités humaines sur l'environnement sont des sujets de la plus grande importance pour les politiques et pour les populations dans tous les pays d'Europe. Le CAE est conscient que l'impact du secteur de la construction, sur le climat et l'environnement est énorme. Toutes les politiques du CAE tiennent compte

de cette préoccupation majeure. En début d'année, le CAE a adressé une lettre aux responsables des pays d'Europe pour leur démontrer la bonne volonté de la profession d'architecte d'agir avec responsabilité face aux problèmes liés aux changements climatiques et l'environnement. Le CAE, suite à cette demande, a suggéré à l'Union Internationale des Architectes de mener conjointement une campagne globale afin d'inciter la profession à plus de responsabilisation.

• Questions urbaines

Le rôle des architectes dans l'urbanisme n'est pas le même dans tous les pays d'Europe. La profession, néanmoins, est consciente de sa responsabilité s'agissant de développements urbains. Dès lors, le CAE lutte pour une meilleure qualité de l'environnement bâti et en particulier, les espaces publics. Le CAE collectionne à l'heure actuelle des exemples de meilleures pratiques dans ce domaine afin de créer ou suggérer des indicateurs viables pour mesurer les qualités des espaces urbains. Ces indicateurs sont très utiles pour la commission européenne et pour les gouvernements nationaux lors de l'élaboration d'une politique ou lors de la concrétisation des moyens pour améliorer la qualité des espaces urbains dans lesquels à peu près 80 % de la population d'Europe vit.

• Logement

Récemment, le CAE a créé un groupe de travail pour étudier la question liée au logement et plus particulièrement au logement social. Ce groupe a mené une étude sur les situations dans tous les pays d'Europe afin de mieux comprendre les problèmes auxquels les citoyens sont confrontés. Le CAE vise à mettre sur pied une politique de logement afin de prouver la responsabilité des architectes dans l'utilisation

des logements sociaux pour mieux comprendre les développements durables des villes et afin de démontrer que la qualité dans les logements est de très grande importance pour la cohésion sociale.

• Recherche

Le CAE est impliqué dans les démarches européennes de la plateforme technologique sur la construction. Dans cette plateforme, le CAE veille à ce que le point de vue des architectes soit pris en compte dans tous les grands projets liés à la construction au niveau européen. Le CAE se préoccupe aussi d'informer les organisations membres des opportunités de bénéficier de fonds de recherche en leur communiquant les informations concernant les appels d'offre pour ces projets.

Au-delà de tous les sujets évoqués dans cet article, d'autres travaux significatifs sont traités par le CAE. Parmi eux, il est à souligner l'implication du CAE et ses organisations membres dans le Forum Européen des Politiques Architecturales. Ce forum a été fondé en 2000 et organise des événements en étroite coopération avec les présidences de l'Union Européenne, ce qui représente deux manifestations par an. L'existence de ce forum a aidé certains pays de l'Union Européenne à établir et à mettre en place des politiques architecturales qui ont pour objet d'informer le public sur l'architecture de haute qualité et sur la nécessité d'attirer l'attention des politiques afin d'améliorer la qualité de l'environnement bâti. Le CAE suit de près les travaux du forum et est présent à tous ses événements.

Voici, en résumé, les principales activités et priorités du CAE, au nom des architectes. Le CAE profite de cette opportunité pour remercier tous les architectes français qui se sont investis en temps et en énergie afin que les travaux du CAE soient pertinents, efficaces et utiles. ■

OCPP • OBSERVATOIRE DE LA CONCURRENCE « PUBLIC-PRIVÉ »

Paris, le 4 juillet 2007

Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne, 75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Le code des marchés publics peut désormais être considéré comme stabilisé après trois réformes successives importantes. Mais il n'apporte aucune garantie quant à l'équilibre qui devrait prévaloir entre les pouvoirs adjudicateurs et les opérateurs économiques cosignataires des marchés. Or les textes régissant la commande publique devraient avoir, à notre sens, une double finalité :

- une finalité opérationnelle : proposer à tous les acteurs, publics et privés, des documents rassemblant les clauses les plus courantes, applicables à la plupart des marchés publics,
- une finalité politique : l'équilibre des droits et obligations dans les contrats conclus entre les pouvoirs adjudicateurs et les opérateurs économiques.

L'OCPP¹, qui rassemble les organisations professionnelles de la maîtrise d'œuvre et du conseil, a pour principal objet de veiller au respect de règles équilibrées dans les marchés publics, équilibrées tant entre les concurrents qu'entre les cocontractants d'un marché.

A ce titre, nous sommes inquiets que les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics (CCAG), que prépare la direction des affaires juridiques du MINEFI, n'aient pas intégré la finalité politique que nous évoquons ci-dessus.

Nous n'hésitons pas à dire qu'il serait inacceptable que les CCAG aient pour but ou effet d'avantager l'un des deux cocontractants, principalement si le cocontractant avantagé était l'acheteur public, puisque ce dernier jouit déjà de prérogatives de puissance publique exorbitantes du droit commun.

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer que le Gouvernement poursuit un objectif de juste équilibre des droits et des obligations dans les contrats que passent les personnes publiques et les opérateurs privés.

Cet objectif doit viser les CCAG qui sont en cours de réécriture, tout en sachant que les pouvoirs adjudicateurs garderont la possibilité, par les clauses particulières des marchés, d'y insérer des dispositions à leur avantage. Mais au moins, au départ, les clauses générales, à valeur nationale, constitueraient une base irréprochable.

Espérant que vous accepterez de prendre en considération notre demande d'équité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'Observatoire de la concurrence « public-privé »
son président, Philippe François



¹ **Observatoire de la concurrence « public-privé », c/o Unge, 40, avenue Hoche, 75008 Paris**

CEAFI Confédération des experts agricoles et fonciers et immobiliers

CICF Chambre des ingénieurs conseils de France

CNIEFEB Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et experts en bois

FFP Fédération française du paysage

SYGAM Syndicat national des ateliers des géomètres experts urbanistes et aménageurs

SYNTEC Ingénierie : Chambre syndicale des sociétés d'études techniques de l'ingénierie

UNAPOC Union nationale des professionnels de la coordination en OPC, sécurité et protection de la santé

UNGE Union nationale des géomètres experts

UNSAFA Union nationale des syndicats français d'architectes

UNTEC Union nationale des économistes de la construction et des coordonnateurs

Le Premier ministre et les CCAG

Régulièrement, les Premiers ministres déclarent leur attachement au développement des PME et des professions libérales, principales créatrices d'emploi.

Ils encouragent ces entreprises à briguer des commandes publiques et, à l'occasion de chaque nouveau code des marchés publics (trois entre 2001 et 2006), ils prétendent avoir mis en place des mécanismes favorisant les PME.

Sauf que le Conseil d'État, gardien bientôt davantage de la réglementation européenne que de celle française, a "retoqué" les alinéas des trois articles du CMP 2006 qui préoyaient des quasi-quotas en faveur des PME (art. 60, 65 et 67), ne gardant que l'article 10 sur l'allotissement, peu contraignant et désormais sous haute surveillance des grandes entreprises !

De fait, les grandes déclarations masquent l'absence (ou le refus) d'une analyse sérieuse des handicaps frappant les PME dans les marchés publics d'une certaine complexité

comme les prestations intellectuelles et la maîtrise d'œuvre ou les travaux¹.

Car la véritable difficulté des PME, face à la commande publique, réside tout bonnement dans le **danger** que les entreprises doivent affronter **quand elles concluent des marchés avec des personnes publiques** ; en effet celles-ci façonnent les clauses administratives, techniques et financières des marchés à leur seul avantage, afin de rejeter le maximum de risques sur leur cocontractant privé².

Non seulement les personnes publiques jouissent d'emblée des **"prérogatives de puissance publique"**, mais présentement, les **cahiers des clauses administratives générales** (CCAG) sont déséquilibrés dans les droits et obliga-

tions des cocontractants : la défense des deniers publics a "bon dos". Quant aux **clauses particulières**, ce sont les personnes publiques qui les rédigent et les imposent !

Puisque les CCAG sont en cours de réécriture, le Premier ministre a une occasion exceptionnelle d'agir en faveur des PME, en exigeant que ces documents soient des modèles d'équilibre.

C'est dans ce sens que l'Observatoire de la concurrence "public-privé" a écrit à François Fillon (voir cette lettre ci-contre).

Nous ne doutons pas que le Premier ministre soit très occupé, mais sa réponse est attendue avec une certaine impatience, car, quand les CCAG seront définitivement "réécrits", il sera trop tard pour en modifier l'esprit. ■

La Commission juridique de l'Unsa,
octobre 2007

[1] Nous ne saurions écrire au nom des fournisseurs de produits courants.

[2] Voir *Passion Architecture* 21, page 6 : "Marchés publics, pièges à PME"

L'offre



En milieu rural, non desservi par le gaz naturel, Primagaz apporte des solutions adaptées aux projets architecturaux. Entretien avec Luigi Puricelli, architecte à Saint Donat-sur-L'Herbasse (26).



"solution compteur"

adaptée à vos projets de réhabilitation

Un projet de rénovation complète

Située à Malissard (Drôme), cette bâtisse hébergeait jusqu'alors des ouvriers saisonniers. Elle abrite à présent huit appartements T3 et T4 de 70 à 84 m², destinés à la location en résidence principale. Quatre appartements sont situés en partie inférieure, quatre autres à l'étage. Il s'agit d'une rénovation complète : la toiture et l'étanchéité, l'isolation des murs avec de la laine de verre, les menuiseries avec double vitrage. Seuls le volume et les façades ont été conservés.

Une solution gaz adaptée pour une gestion individualisée

Pour ce projet commandé par le maître d'ouvrage "SCEA du Château d'eau", Luigi Puricelli, architecte, a immédiatement préconisé une solution Primagaz adaptée aux trois usages (eau chaude sanitaire, chauffage et cuisson). Chaque appartement est relié à un compteur de gaz individuel pour

une gestion et une facturation personnalisées de la consommation. Ce système convient d'une part au bailleur, qui n'a pas à gérer le calcul et la répartition des charges ; et d'autre part aux locataires qui ne paient que l'énergie qu'ils consomment à titre individuel. Les appartements sont alimentés en gaz par deux citernes enterrées, intégrées au paysage.

Grâce à ses solutions gaz modulables, Primagaz répond aux attentes des clients, désireux de bénéficier du confort d'un chauffage central gaz où qu'ils se trouvent et de maîtriser leur budget énergie à l'investissement comme à l'exploitation.

Autre opportunité, et non des moindres pour les architectes : coupler le gaz propane à une énergie renouvelable comme le solaire (PRIMASOLEIL) ; un choix responsable et durable pour leurs clients qui souhaitent optimiser leurs consommations énergétiques.

38^e congrès des architectes

"Être architecte demain : une ambition citoyenne"

Orléans, les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2007

Notre prochain
Congrès National
qui aura lieu à Orléans
les 29, 30 novembre
et 1^{er} décembre 2007
s'organise progressivement.
L'équipe du syndicat
du Loiret s'y emploie
avec abnégation...

Le thème de ce 38^e congrès "Être architecte demain : une ambition citoyenne" passionne la profession avec plusieurs thèmes qui seront débattus, à savoir :

- 1- les pratiques professionnelles et la formation : le devenir de l'architecte !
- 2- la concurrence : comment choisir un architecte ?
- 3- responsabilité professionnelle, assurance et retraite : quelle responsabilité, quel avenir ?

Bernard-Henri Monnier,
Président du Syndicat
des Architectes
du Loiret



- 4- dialogue social entre professionnels : des solutions solidaires nécessaires...
- 5- nouvelles réglementations et orientations professionnelles à mener.

Au-delà, un thème fédérateur est proposé en véritable toile de fond et "leit-motiv" : développement durable et économie globale... À ce jour, ce "thème bateau" véhiculé par notre syndicat depuis des années, renaît et est totalement d'actualité en parallèle du "Grenelle de l'environnement" et surtout de la reconnaissance par ses pairs de l'action de l'ancien vice-président des États-Unis : Al Gore, Prix Nobel de la Paix.

Alors, quelle place l'architecte tient-il dans ce débat ? outre son positionnement philosophique, politique, ou sa posture personnelle. L'architecte se doit d'être "l'aiguillon de l'aménagement et le professionnel référent de la construction".

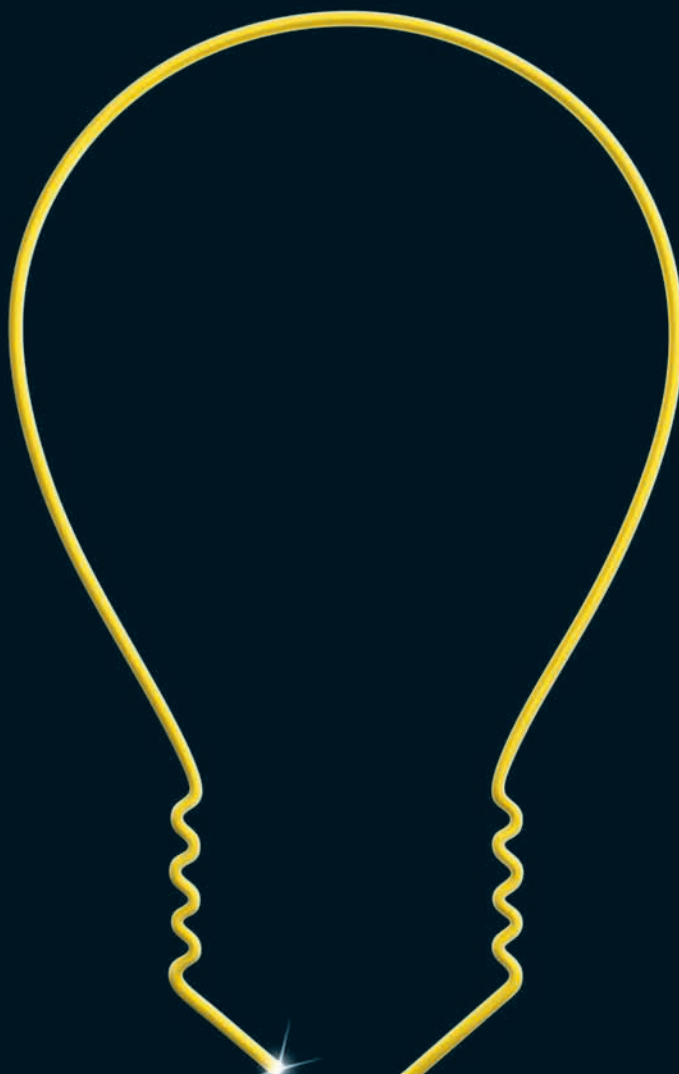
Merci encore de venir à Orléans pour participer et échanger.

Recevez, Conscœurs, Confrères, mes salutations confraternelles. ■■■

Bernard-Henri Monnier,
Président du Syndicat
des Architectes du Loiret



vous avez peut-être
la fibre créative,
mais avez-vous la fibre ?



www.avoirlafibre.com

open: "s'ouvrir"

open



Le programme du 38^e congrès des architectes



JEUDI 29 NOVEMBRE 2007

11h00 - 13h30 : Accueil des congressistes. Déjeuner au village partenaires
13h30 - 14h30 : Inauguration officielle par M. Serge Grouard, député-maire d'Orléans, et le président de l'Unsa du Loiret
 Mot d'ouverture par Michel Rouleau, président de l'Unsa
 Présentation du centre de conférences par Aymeric Zublena, architecte
 Présentation des partenaires

14h30 - 17h00 : Assemblée générale ordinaire (réservé aux architectes syndiqués) de l'Unsa
15h30 - 17h00 : La représentation de l'architecture par la photographie, le cinéma, l'image numérique
Jeunarchi 2007 14h30 - 15h15 : Workshop
17h00 - 17h30 : Pause, rencontre avec les partenaires

17h30 - 19h00 : Assemblée générale ordinaire (suite)
19h00 - 20h00 : ouverture du scrutin
17h30 - 18h30 : le "Label Logement Multimédia" : une nouvelle donne pour les projets d'habitats neufs
Jeunarchi 2007 17h15 - 18h00 : Workshop 2
18h15 - 19h00 : Workshop 3
20h30 : Soirée de gala de l'Unsa

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2007

09h00 - 09h30 : accueil des congressistes. Petit-déjeuner au village partenaires
09h30 - 11h00 : Atelier-conférence (1^{ère} partie) **Développement durable et économie globale**
 Social, économique, gouvernance, environnement
11h00 - 11h30 : Pause, rencontre avec les partenaires
11h30 - 13h00 : Atelier-conférence (2^e partie) **Développement durable et économie globale**
 Social, économique, gouvernance, environnement
13h00 - 14h30 : Déjeuner avec les partenaires
14h30 - 16h00 : Atelier débat 1 (1^{ère} partie) **Pratiques professionnelles et formation : le devenir de l'architecte**
 Formation initiale, formation professionnalisante, formation continue
14h30 - 16h00 : Atelier débat 2
La concurrence
 Comment choisir un architecte ?

Rémunération et contrats de maîtrise d'œuvre (publics privés)
14h30 - 16h00 : Atelier débat 3
Dialogue social
 Politique sociale de l'Unsa, gestion des relations humaines
16h00 - 16h30 : Pause, rencontre avec les partenaires, clôture du scrutin
16h30 - 18h00 : Atelier débat 1 (2^e partie) **Pratiques professionnelles et formation : le devenir de l'architecte**
16h30 - 19h00 : Atelier débat 4 :
 1/ Responsabilité professionnelle et assurance
 2/ Quelle retraite pour quelle profession ?
16h30 - 18h00 : Atelier débat 5
Les nouvelles réglementations RT 2005, accessibilité, permis de construire
18h00 - 19h30 : **Empreinte écologique des filières**. Impact des différents modes constructifs
20h30 : Soirée du Club Prescrire
 Proclamation des résultats des votes au conseil national et à la présidence de l'Unsa

SAMEDI

1^{ER} DÉCEMBRE 2007

08h30 - 09h00 : Accueil congressistes, petit-déjeuner
09h00 - 09h45 : **Actions humanitaires des architectes** :
 Architectes de l'urgence
 Architecture et développement
09h45 - 11h30 : Assemblée générale ordinaire de l'Unsa (suite)
 Discussion et vote des motions
 Exposé et débat sur l'évolution des statuts
12h00 - 13h00 : **Prix du Projet Citoyen, 7^e édition**
13h00 - 13h15 : **Discours de clôture** par le président de l'Unsa 45 et le président nouvellement élu de l'Unsa
13h15 : **Le grand gigot bitume de l'Unsa**





avez-vous la fibre ?

précurseur : découvrez le très haut débit avec la fibre optique, un univers sans limites ni contraintes pour vos services multimédias internet, TV, téléphone.

serein : profitez de l'expertise d'Orange.

accompagné : bénéficiez de l'installation à domicile et d'une assistance téléphonique dédiée.

avisé : donnez de la valeur à vos biens immobiliers.

0800 38 38 84

(appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom, coûts variables selon opérateurs)

www.avoirlafibre.com

open



open : "s'ouvrir"

La fibre est déployée dans tous les quartiers de Paris (sauf les 1^{er}, 2^e, 8^e, 10^e, 20^e arrondissements) et 11 villes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clichy-la-Garenne, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison et Villeneuve-la-Garenne), de Lille, de 2 arrondissements de Lyon (3^e et 8^e arrondissements), de 4 arrondissements de Marseille (6^e, 8^e, 9^e et 10^e arrondissements) de Poitiers et de Toulouse. Pour connaître l'éligibilité de votre immeuble, contactez le service client. L'offre "la fibre" permet un débit jusqu'à 100 mégabits/seconde (norme IP).

France Télécom, SA au capital de 10 426 692 520 € - RCS Paris 380 129 866 - septembre 2007.

PRIMASOLEIL

BY PRIMAGAZ

UN CHOIX RESPONSABLE
ET DURABLE POUR VOS CLIENTS



Optimisez les consommations d'énergie
de vos clients grâce à la bi-énergie...

→ www.primalliance.fr

N° Azur 0 810 000 223

PRIX APPEL LOCAL

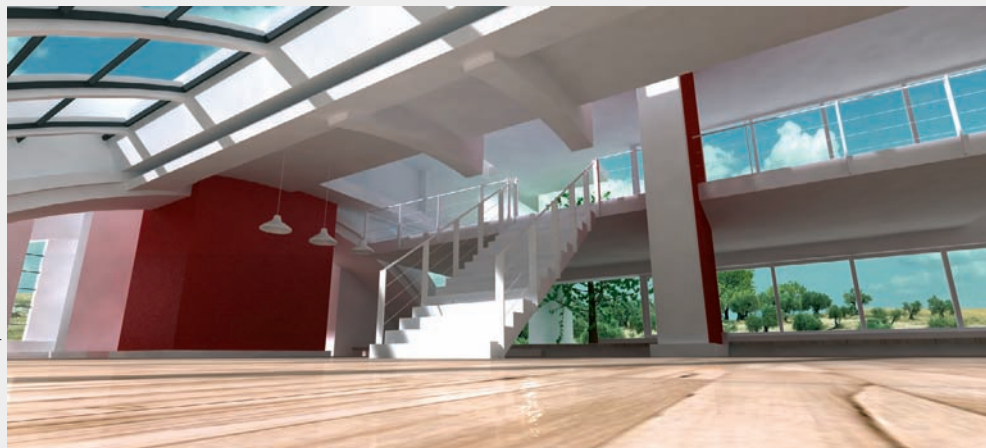
PRIMAGAZ

2008, ouverture

d'un espace dédié à la prescription

Lieu d'échanges, de dialogue et d'animations en plein centre de Paris

Attentif aux besoins de ses membres, des architectes et des professionnels du bâtiment, le Club Prescrire poursuit son développement à leur service par la création en 2008 d'un espace dédié à la prescription.



© Franck Baston - photo non contractuelle

Situé en plein cœur de Paris, à proximité immédiate des transports en commun et des lieux de stationnement, il constituera un lieu exceptionnel d'échanges, de dialogue et d'animations.

Les prescripteurs pourront consulter la documentation de nos membres, assister à des lancements de produits, participer à des soirées thématiques, consulter en ligne les sites Internet partenaires...

Ces professionnels de passage dans la capitale pourront disposer d'un espace de travail (téléphone, accès Internet...) pour organiser leur rendez-vous, faire une pause... le tout dans un cadre chaleureux et convivial.

Ce sera aussi un espace syndical fort, qui accueillera les membres du bureau de l'Unifa, les présidents de régions et de départements, les syndiqués, à l'occasion de leurs rencontres spécifiques, leurs conseils et bureaux nationaux.

Vous l'avez compris, cet espace sera le vôtre, n'hésitez pas à nous indiquer ce que vous en attendez.

Une information régulière communiquée grâce à notre newsletter mensuelle vous permettra de suivre l'évolution du projet.

D'ici là, nous vous retrouverons au travers de nos entretiens de la prescription : à Mulhouse (68) le 13 novembre, Aix-en-Provence (13) le 20 novembre... et bien sûr au 38^e Congrès de l'Unifa à Orléans les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre.

Quelques-unes des visites du Club Prescrire dans le cadre de ses entretiens de la prescription en septembre 2007

Michel Hordé
Architecte, Président du Club Prescrire



Stade aquatique de Vichy en chantier (03)



Nouvel Hôtel de Ville d'Echirolles (38)



Palais de Justice de Toulouse en chantier (31)



Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 19 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀▶▶

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Virginie Coussens

chargée de communication

10 rue Bertin Poirée - 75001 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

E-mail : clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION,
PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE,
DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25



PRODUITS DE VIDÉOSURVEILLANCE, INTRUSION,
CONTRÔLE D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES DE CONFÉRENCE,
 DÉTECTION INCENDIE, PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

Pascal Bouvignies

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com

Tél. : 0825 12 8000

Site Internet : www.boschsecurity.fr



SPÉCIALISTE EN QUINCAILLERIE DÉCORATIVE
POUR PORTES ET MEUBLES

Patrice Rusquet

E-mail : prusquet@cadap.fr

Tél. : 01 64 66 00 08



FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS
DE SOL

Alain Noël

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION
INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee Duez

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34



CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

Anice Hajji

E-mail : hajji.a@daikin.fr

Port. : 06 84 51 79 74



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES,
SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE,
SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Eric Le Corre

E-mail : eric.lecorre@dorma.com

Port. : 06 20 91 71 15



RÉSEAU SPÉCIALISÉ EN CHAUFFAGE-
CLIMATISATION, POMPE À CHALEUR, SOLAIRE,
TRAITEMENT DE L'AIR, ACCESSOIRES
ET SERVICES

Jean-Marc Binda - Responsable Prescription National

E-mail : jean-marc.binda@saint-gobain.com

Port. : 06 71 83 30 55

Étienne Vitton - Responsable Prescription Région Est

E-mail : etienne.vitton@saint-gobain.com

Port. : 06 07 32 14 47

PRODUITS DE VIDÉO-
SURVEILLANCE,
INTRUSION, CONTRÔLE
D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES
DE CONFÉRENCE,
 DÉTECTION INCENDIE,
PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

BOSCH



Pascal Bouvignies

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com

Tél. : 0825 12 8000

Site Internet : www.boschsecurity.fr

AutoDome Easy

Un design pour vous séduire

En associant une caméra mobile performante, dotée d'un zoom et d'une mise au point automatique (autofocus), à un caisson compact, l'AutoDome Easy est une alternative en termes de prix et de fonctionnalités aux caméras mobiles classiques. Conçu pour les

applications de vidéosurveillance de taille moyenne en intérieur, l'AutoDome est le choix idéal pour les entreprises, les écoles et les commerces de proximité.

Malgré sa petite taille, il intègre une caméra couleur avec zoom x 100, mise au point automatique (Autofocus) pour une sensibilité et une résolution excellentes ainsi qu'une qualité d'image remarquable dans de nombreuses conditions d'éclairage.

Simple d'utilisation grâce à de nombreuses fonctionnalités, tel que l'AutoScaling (Zoom proportionnel) et l'Autofocus (mise au point automatique).



FABRICANT DE GRÈS
CÉRAME REVÊTEMENTS
DE SOL



Alain Noël

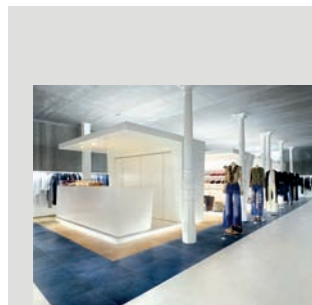
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66



Élégance et le style à l'architecture contemporaine

La couleur tient le premier rôle, elle marque de sa modernité les intérieurs en répondant aux différentes exigences du décorateur d'intérieur.



D-sign est le résultat d'une recherche céramique qui synthétise performance et esthétique, qui peut être utilisé dans plusieurs applications : commerciales et résidentielles, comme sol et comme revêtement.

La série D-sign est un projet céramique innovateur, conçu dans le respect de l'environnement et selon les critères de l'architecture.

La technologie de D-sign est rehaussée par d'innovantes techniques laser et par l'application du métal, qui complète un projet de décor très riche en design.

Cette série est disponible en 8 couleurs (blanc, beige, marron, rouge cotto, jaune, noir et gris) MONOCALIBRÉ, RECTIFIÉ ET MIS D'ÉQUERRE dans les formats 60 x 60, 30 x 60, 45 x 45 et 30 x 30 cm.



Anice Hajji

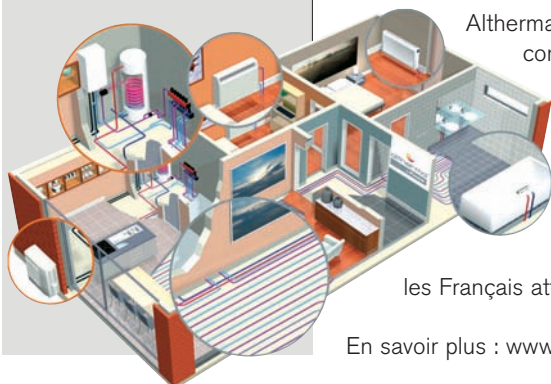
E-mail : hajji.a@daikin.fr
Port. : 06 84 51 79 74

LE POINT SUR LES POMPES À CHALEUR : UNE ACTUALITÉ BRÛLANTE

Équiper c'est prévoir !

La pompe à chaleur (PAC) air/eau s'affirme comme la solution efficace et durable pour équiper dès maintenant votre maison.

Semblable à une chaudière, elle vient alimenter un plancher chauffant / rafraîchissant ou des radiateurs basse température, ainsi qu'un ballon d'eau chaude sanitaire.



Altherma répond à l'ensemble des besoins de confort, en consommant un minimum d'énergie. Grâce à cette solution, 1 kW d'électricité suffit pour produire plus de 4 kW de chauffage ! De quoi réaliser des économies d'énergie significatives.

Actuellement les PAC sont encouragées par un crédit d'impôt de 50 %. On comprend donc aisément l'attrait qu'Altherma exerce sur les Français attentifs à leur budget de chauffage.

En savoir plus : www.daikin.fr

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE



Jacky Dubuc

E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82
Site Internet : www.hager.fr

Kallysta, l'appareillage mural signé Hager

Couleurs, effets et matières fusionnent pour vous offrir une multitude de possibilités qui reflètent toutes vos inspirations. Mélangez, jouez, testez : Kallysta, c'est la touche finale de votre décoration intérieure.



Tébis : solution domotique

La domotique selon Hager, c'est la prise en charge de toutes les fonctionnalités électriques de la maison pour la création de scénarios de vie. Directement inspirés de la façon de vivre des habitants, ils rendent l'habitat plus confortable, plus sûr et plus écologique.

Nodeis : communication dans l'habitat

Vos équipements multimédia sur un seul réseau, c'est un habitat plus communicant. Vos équipements multimédia branchés sur une prise unique au format RJ 45, c'est encore plus de liberté.



Enia Tecsom Bâtiment

FABRICANT DE REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE. MOQUETTES HAUT DE GAMME POUR LES SECTEURS DE LA DÉCORATION ET DE L'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER
Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@eniacarpets.com
Port. : 06 80 31 76 72



FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®. PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN COMPOSANTS NATURELS (FIBRES DE CELLULOSE)
Philippe Rémy
Tél. : 01 47 16 92 96



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES
Catherine Siepiora
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07



Les architectes de l'air

VENTILATION, CLIMATISATION, CHAUFFAGE
Stephan Ventura
E-mail : stephan.ventura@france-air.com
Port. : 06 70 52 04 59



FABRICATION DE SIÈGES DE BUREAU
Franck Leroy
E-mail : leroy@giroflex.be
Port. : 06 07 25 39 10



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE DE L'EAU SANITAIRE
Lynda Abderrahim
E-mail : labderrahim@grohe.fr
Port. : 06 08 63 76 41



SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE
Jacky Dubuc
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82



ROBINETTERIES POUR LE BAIN ET LA CUISINE. COMPOSANTS POUR LE FROID ET LA CLIMATISATION
Pierre Galchier
E-mail : pierre.galchier@free.fr
Port. : 06 77 70 82 05



FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS

Antoine Hudelist

E-mail : service.doc@isoroy.fr

(service échantillons documentations)

Port. : 06 77 09 21 42



FABRICANT DE TUILES EN TERRE CUITE.
LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS
DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES

Marc Bellair

E-mail : marc.bellair@wienberger.com

Port. : 06 30 28 32 76

Site Internet : www.koramic.fr



FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS
EN BÉTON : CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS
DE STRUCTURE, TRAITEMENT ET RÉCUPÉRATION
DE L'EAU

Blandine Sarrazin

E-mail : bsarrazin@lanive.fr

Tél. : 05 57 95 00 95



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Servane Berrier

E-mail : servane.berrier@legrand.fr

Tél. : 01 49 72 52 33



MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM

Isabelle Bonnet

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56



REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC

Rémi Duvert

E-mail : remi.duvert@freudenberg.com

Tél. : 01 69 18 38 43



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Jonathan Hartmann

E-mail : josette.stern@saint-gobain.com

Port. : 01 46 25 47 30

Site Internet : www.placo.fr



SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ
PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION).
DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pierre Guerbé

E-mail : pguerbe@primagaz.fr

Tél. : 01 58 61 52 06

FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS



Salle municipale

de Pellouailles les Vignes (49)

Pyroply, le rempart
pour la sécurité incendie



ISOROY - Département communication

Parc d'affaire SILIC, 54, rue d'Arcueil - BP 50135 - 94523 Rungis Cedex

E-mail : com@isoroy.fr

Tél. : 01 56 30 20 00 - Fax : 01 57 02 12 71

Site Internet : <http://www.isoroy.fr>

Pyroply : l'OSB ignifugé M1

La performance au profit de la sécurité incendie

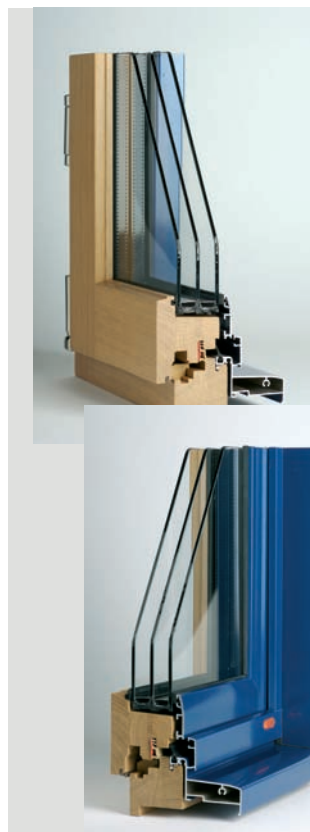
Constitué de lamelles de bois minces et orientées, Pyroply est un panneau d'OSB3 classé Euroclasse B (et M1). Ignifugé dans la masse en cours de fabrication, il conjugue à la fois propriétés mécaniques et esthétique.

Exploitable en milieu intérieur sec comme humide, Pyroply présente des performances mécaniques élevées et une excellente résistance à l'humidité. Disponible en panneau plein format et en panneau usiné rainure et languette (Pyroply RL 4 rives), il est compatible avec les finitions usuelles (vernis, lasures,...). Ce panneau d'OSB3 est de qualité E1.

Ainsi, Pyroply répond parfaitement aux exigences des bâtiments soumis à la réglementation incendie des ERP (Etablissements Recevant du Public) : locaux scolaires, culturels, sportifs...

Il est de plus, particulièrement adapté au revêtement de mur, plafond, cloison, plancher, agencement, stand...

MENUISERIE MIXTE BOIS - ALUMINIUM



Isabelle Bonnet

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56

Au cœur de l'innovation, MINCO, vous emmène au-delà du rêve...

Design épuré et droit pour tous types courants d'ouverture à la française. Rupture de pont thermique très hautes performances.

Face intérieure bois lamellé collé pin-chêne plus placage, lasurée incolore ou pré-peinte blanche.

Face extérieure alu en 22 laques label Qualicoat traitée marine de série.

Autres couleurs possibles.

Étanchéité 3 joints cellulaires

- extérieur EPDM contre eau et air,
- central TPE contre air et bruit,
- intérieur TPE contre bruit.

Classement = A4 E9a V3c

Quincaillerie

Ferrages paliers d'angle haut et bas, réglage tri-dimensionnel.

Condensation par crémone à rouleau 2 à 5 points d'ancrage.

Poignées blanches ou laiton.

Vitrage triple

- 44 mm mini soit 4-16 argon -4-16 argon-4 vir
- Affaiblissement acoustique de 35 à 43 dB (a)
- Vitrages à faible émissivité renforcée plus lames de gaz pour un coefficient de 0,65 Kj/n, qualifiés CEKAL.
- Face extérieure BIOCLEAN autonettoyant de base.

SOLUTIONS PERSONNALISÉES
EN GAZ PROPANE (NEUF
ET RÉNOVATION), DIAGNOSTICS
DE CONSOMMATION
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Commune de Mortain (14) - Projet de
14 logements sociaux gaz + solaire



Premières maisons jumelées réalisées



Pierre Guerbé

E-mail : pguerbe@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06

Plus de confort, plus d'économies, moins de gaz à effets de serre grâce à PRIMASOLEIL : la bi-énergie solaire + gaz de PRIMAGAZ

Née de l'union du gaz propane et de l'énergie solaire, PRIMASOLEIL est une réponse à une Loi Energie ambitieuse mais aussi aux attentes des utilisateurs en matière de confort, de maîtrise de budget et d'environnement.

Qu'il s'agisse de construction neuve ou de rénovation, de maisons individuelles, de bâtiments collectifs ou tertiaires, PRIMASOLEIL permet d'optimiser la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment tout en réduisant les gaz à effets de serre et en proposant une facture d'eau chaude de 40 à 70 % moins chère.

Adossée à nos solutions de gaz propane en réseau, PRIMASOLEIL s'inscrit parfaitement dans les projets de construction ou de réhabilitation "Haute Qualité Environnementale" et répond aux contraintes

en matière de réglementation thermique (RT 2005 dans le neuf comme en rénovation).

Pour en savoir plus sur cette solution et sa mise en œuvre : 0 810 223 223 (prix appel local) ou www.primalliance.fr

REVÊTEMENTS DE SOLS -
SOUPLES - PVC - LINOLÉUM



Fanny Bayet

RESPONSABLE PRESCRIPTION

E-mail : fanny.bayet@tarkett.com
Port. : 06 80 31 76 69

Nouveau "concept douche"

Cette offre de revêtements de sol de mur et accessoires pour les pièces humides, a été développée en mettant l'utilisateur au cœur de la réflexion : accessibilité, sécurité, coloris adaptés...

Dans ces espaces réduits et aveugles, le concept douche apporte confort et luminosité contribuant au bien-être des usagers.

Il participe à la quête d'humanisation recherchée par les établissements recevant du public et tout particulièrement de ceux dédiés à la santé, le bien-être influant sur les facultés de rétablissement des patients.

De nombreuses applications

Idéal pour les pièces humides des établissements de santé (bâtiments hospitaliers et établissements d'accueil pour personnes dépendantes), ce concept répond aussi aux contraintes des salles d'eau des résidences étudiantes, des vestiaires de salles de sport ou des centres de rééducation en milieu aquatique (balnéothérapie)...

Une nouvelle gamme de coloris pour des univers apaisants, réconfortants ou dynamisants :

- Sol : Multisafe Granit
- Mur : Aquarelle Wall HFS
- Murs - bordures : Aquarelle Wall Bordures



PRODUITS SANITAIRES

Christian Fauconnet

E-mail : fauconnetchris@wanadoo.fr
Port. : 06 74 04 10 25



FABRICANT DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ
SYNTHÉTIQUES POUR TOITURES TERRASSES

Gaël Nourgouillous

E-mail : gael.nourgouillous@renolit.com
Tél. : 06 12 19 66 49
Site Internet : www.alkorproof.com



ROCKFON (GROUPE ROCKWOOL) DÉVELOPPE ET
COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE PLAFONDS
ET REVÊTEMENTS MURAUX ESTHÉTIQUES
ET ACOUSTIQUES À BASE DE LAINE DE ROCHE

Rémi Vaganay

E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr
Port. : 06 07 61 28 27



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR
LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION,
DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Christophe Barruezo

E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
Panneaux solaires, BRISE-SOLEIL, STORES
D'OCCULTATION EXTÉRIEURS

Régis Motte

E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE
DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE
ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES
PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

Etienne Rochette-Castel

E-mail : etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69



ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, INSONORISATION
DES SOLS. GRAVILAND : PROCÉDÉS DE
VÉGÉTALISATION DE TOITURES ET TERRASSES

Service Prescription

E-mail : frmh@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35

somfy

SPÉCIALISTE DU "HOME MOTION", AUTOMATISMES
DE STORES ET VOILETS ROULANTS, PORTES
ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES
DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES

Laurent Favre

E-mail : laurent.favre@somfy.com
Tél. : 04 72 14 99 33



ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES,
ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL,
COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE,
TOITURES VÉGÉTALISÉES

Franck Deiss

E-mail : fdeiss@soprema.fr
Port. : 06 30 43 82 39



REVÊTEMENTS DE SOLS - SOUPLES - PVC -
LINOLÉUM

Guillaume Berneron

E-mail : guillaume.berneron@tarkett.com
Tél. : 01 41 20 43 71
Port. : 06 85 52 83 73



MENUISERIES ET FAÇADES ALUMINIUM

François Fontaine

E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54



TUILES ET BARDAGES, ENVIRONNEMENT
DÉCORATION, PRODUITS DE GROS ŒUVRE

Lionel Garcia

E-mail : lionel.garcia@terreal.com
Tél. : 05 34 36 21 00



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE
FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine Juillard

Tél. : 01 64 54 22 90

Site Internet : www.VELOUX.fr



FABRICATION DE PRODUITS CÉRAMIQUES
SANITAIRES, SALLES DE BAINS ET CUISINES

Philippe Julini

E-mail : julini.philippe@villeroy-boch.com
Port. : 06 09 38 56 80



FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSON-
NALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS,
ACIER

Dominique Berton

E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 05 91 10
Port. : 06 08 27 47 33



ENDUITS DE FAÇADES, MORTIERS
ET SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES

Christian Gérard-Pigeaud

Tél. : 01 60 62 13 51

Centre de renseignements techniques :
08 2000 3300 (n° indigo)

Site Internet : http://www.weber-broutin.fr/prescrire

CONCEPTION, FABRICATION
ET DISTRIBUTION
DE FENÊTRES DE TOIT ET
ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS



Chloé Brismontier

CHEF DE PRODUIT

E-mail : Chloe.brismontier@velux.com

Tél. : 01 64 54 22 90



Rendement lumineux
du Sun Tunnel flexible :
2 100 lumens et du Sun Tunnel rigide :
6 500 lumens, calculé pour
une longueur théorique de 1 mètre
dans des conditions extérieures
optimales de lumière estivale.

Conduit de lumière naturelle Sun Tunnel de VELUX.

La lumière naturelle là où on ne l'attend pas !

Un concept simple et efficace

Le Sun Tunnel de VELUX achemine la lumière naturelle du toit au plafond dans les pièces traditionnellement aveugles de la maison où la pose de fenêtre n'est pas possible : salle d'eau, couloir, entrée... La pièce à éclairer bénéficie ainsi d'un éclairage naturel inattendu jusqu'alors.

Intégration à fleur de toiture

Premier conduit de lumière à l'esthétique d'une fenêtre de toit, le Sun Tunnel s'intègre en toute discrétion sur tous les matériaux de couverture (tuiles et ardoises).

Une solution à la carte

Le Sun Tunnel existe en 2 versions : un conduit flexible en aluminium réflecteur ou un conduit rigide hautement réfléchissant afin de répondre à toutes les configurations de pièce à éclairer.

Alternative écologique à l'ampoule

La diffusion de lumière du Sun Tunnel flexible correspond par beau temps clair à une lampe à incandescence de 60 W environ ; elle est même encore plus importante avec le Sun Tunnel rigide.

PREMIER FABRICANT
EUROPÉEN DE CARRELAGES
ET CÉRAMIQUE SANITAIRE
CERTIFIÉ ISO 9001



Collection Lifetime



Philippe Julini

PRESCRIPTEUR VILLEROY & BOCH

E-mail : julini.philippe@villeroy-boch.com

Port. : 06 09 38 56 80

Projet Habitats / Maisons de retraite / Hôtels

Confort, ergonomie et budget sans sacrifier esthétique... C'est désormais possible avec la nouvelle collection de Villeroy & Boch !

La nouvelle collection Lifetime de Villeroy & Boch vous suivra à toutes les périodes de la vie en alliant parfaitement la recherche de fonction-

nalité dans une gamme d'appareils sanitaires design. La cuvette plus large et plus longue est parfaitement adaptée aux normes et répond à toutes contraintes physiques. Le lavabo extra-plat avec sa poignée moulée par le dessous permet de se rapprocher plus aisément du lavabo en position assise et assure un confort maximal en toute discrétion.

Avec une gamme complète de meubles associée et un excellent rapport qualité / prix, ces produits deviennent les nouveaux incontournables de la salle de bain moderne et pratique.

Lifetime, une solution adaptée pour vos projets d'hôtellerie, de maison de retraite, tertiaire, habitat...



Architectes,
construisons et garantissons
l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS
BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE
OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMEC pour l'ensemble des autres départements

assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

Réf. CP084-0606

V O S P A R T E N A I R E S P R É V O Y A N C E

URRPIMMEC
GROUPE MALAKOFF
15 avenue du Centre - GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88

IONIS PRÉVOYANCE
IONIS
51 rue de Paris
92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73

Interview de François Bonneau,

Président de la région Centre



▲ François Bonneau,
Président
de la région Centre

Passion Architecture : Avant de succéder à Michel Sapin à la tête de la région Centre, vous étiez en qualité de vice-président de la région Centre, délégué aux lycées et à l'éducation. Comment assuriez-vous alors le bien-être des lycéens, quels étaient les leviers architecturaux ?

François Bonneau : Avec 102 000 lycéens, 102 lycées, lycées professionnels et établissements régionaux d'enseignement adapté, la Région fait

et optimise l'existant. L'une de nos mesures phares est la performance énergétique des établissements. En effet, il faut savoir que la conception architecturale influe directement sur le coût global qui permet d'anticiper sur les coûts différés de la construction (énergie, entretien...) ; l'expérience démontre que les bâtiments mal conçus et souvent malsains ont une influence considérablement néfaste qui a un coût économique et social très lourd. Être efficace et économe au plan énergétique par la conception des bâti-

impérativement par la construction et le partage d'une culture commune à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement, maîtres d'ouvrages, maîtres d'usages, maîtres d'œuvres, entreprises du BTP et fabricants. Ainsi la Région Centre a organisé les 4 et 5 octobre derniers un colloque ayant pour thème "Constructions scolaires et développement durable : quels enjeux ?" où intervenaient des acteurs d'Allemagne, d'Autriche... ayant intégré culturellement et techniquement les enjeux du dévelop-

"la conception architecturale influe directement sur le coût global qui permet d'anticiper sur les coûts différés de la construction"

de l'éducation et de la formation sa principale priorité. Elle y consacre près de la moitié de son budget annuel. Parallèlement aux constructions et restructurations de lycées, à la modernisation des mobiliers, la Région les dote d'installations sportives (gymnases, plateaux...). La programmation tient compte des besoins exprimés sur le terrain concernant l'état du patrimoine, les perspectives démographiques et les plans de la carte des formations. Ainsi, la Région construit (le lycée de Gien a ouvert ses portes en 2006)

ments et le comportement des usagers, c'est effectivement une affaire d'architecture et de civisme, qui profite à tous.

P. A. : Comment pensez-vous améliorer en région Centre les conditions d'une production architecturale qui intègre les principes du développement durable du territoire ?

F. B. : Parmi les nombreux défis que nous avons à relever, ceux de l'environnement et du bien-vivre au cœur des cités demeurent un sujet vital. Ceci passe

pement durable. Ces réflexions et échanges contribuent à la définition des politiques régionales illustrées par l'établissement du Schéma Régional Économique et Social, de la Charte Régionale de Développement durable, du Pôle Européen d'Efficacité Énergétique...

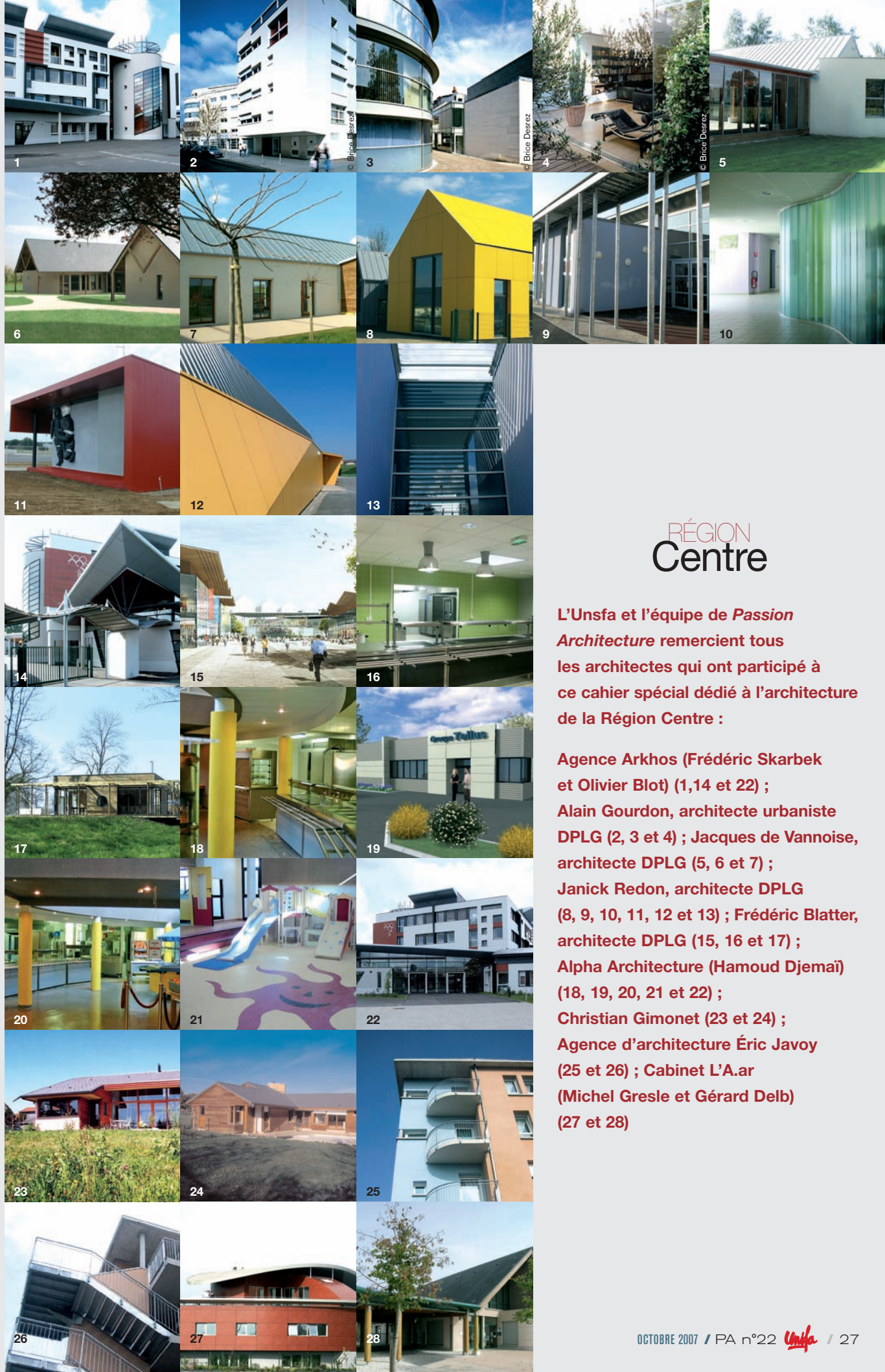
P. A. : Quelles sont vos initiatives intéressantes les architectes en matière de formation ?

F. B. : La Région Centre considère que la formation des architectes est un levier du développement durable. C'est pourquoi elle apporte un soutien financier aux architectes qui, par la formation professionnelle, s'engagent dans une démarche de qualité dans la gestion de projets. Ainsi dès 2005, la Région a subventionné une dizaine de cabinets d'architectes dans le cadre de leurs certifications MPRO Architecte. Des architectes mieux formés, c'est le gage d'une production architecturale de qualité intégrant en amont les enjeux de demain : construction durable, coût global et qualité de vie au sein de la cité. ■

Propos recueillis par Gilles Garby,
Secrétaire du Bureau National
de l'Unsa
et par Hamoud Djemaï, Unsa 45

Lycée professionnel de Gien (45) réalisé par le Conseil Régional (groupement d'architectes : cabinets Autret, Kauz et Ollitrault / Bernard)





RÉGION Centre

L'Unsfa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes qui ont participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la Région Centre :

Agence Arkhos (Frédéric Skarbek et Olivier Blot) (1, 14 et 22) ;
Alain Gourdon, architecte urbaniste DPLG (2, 3 et 4) ; Jacques de Vannoise, architecte DPLG (5, 6 et 7) ;
Janick Redon, architecte DPLG (8, 9, 10, 11, 12 et 13) ; Frédéric Blatter, architecte DPLG (15, 16 et 17) ;
Alpha Architecture (Hamoud Djemaï) (18, 19, 20, 21 et 22) ;
Christian Gimonet (23 et 24) ;
Agence d'architecture Éric Javoy (25 et 26) ; Cabinet L'A.ar (Michel Gresle et Gérard Delb) (27 et 28)

Agence Arkhos
Frédéric Skarbek
et Olivier Blot –
Orléans (45)

Alain Gourdon, architecte
urbaniste DPLG –
Tours (37)



Restructuration
et extension
du collège "Pierre
de Coubertin"
à Saint-Jean
de Braye (45),
pour le compte
du Conseil Général
du Loiret.



1) Immeuble
de bureaux
et logements
collectifs – rue Blaise
Pascal à Tours (37) :
construction neuve
2) "Le Clos des lys" :
opération de 77
logements individuels
et collectifs – ZAC
Grand Cour à Saint-
Pierre des Corps (37) :
construction neuve



3) Immeuble
de logements
collectifs –
rue Élise Dreux
à Tours (37) :
construction
neuve

Jacques de Vannoise,
architecte DPLG –
Orléans (45)

Janick Redon,
architecte DPLG –
Tours (37)



Construction neuve d'une école en milieu rural. Messas est un village qui se situe à 32 km à l'ouest d'Orléans, dans le Loiret. La surface de l'école est de 800 m².



- 1) Façade de l'entrée vue de face
- 2) Façade entrée
- 3) Plan masse



1) Pôle multi-accueil enfance, commune d'Ambillou (37) : restaurant scolaire, centre de loisirs, crèche, salle de motricité. Construction neuve. Sous une nappe horizontale, les fonctions se dissocient par des objets saillants dont les formes font référence au monde de la petite enfance.



2) Groupe scolaire et du restaurant scolaire de Neuille Pont Pierre (37) : extension et réhabilitation. Le travail sur la trame continue a permis de relier des bâtiments neufs et en réhabilitation d'échelles et d'époques différentes. La couleur et la pénétration de la lumière sont les thèmes forts de ce projet.



3) Revalorisation du gymnase de Savigné-sur-Lathan (37) : extension et réhabilitation. Affirmer l'aspect monolithique, le dynamiser par l'introduction d'un drapé se déployant sur les façades principales, tout en générant un gain de volume et en identifiant l'accès.

Blatter S.A.S.
d'Architecture,
Frédéric Blatter architecte
DPLG – Bourges (18)



1 et 2) Avaricum : aménagement d'un nouveau quartier à Bourges (18) : construction neuve. Réalisation : APS en cours.

Frédéric Blatter et Arte Charpentier Architectes

1 : perspective d'intégration : vue sur la nouvelle place de Bourges

2 : plan masse

3) Construction du restaurant "Les rives de l'Oizenotte", Oizon (18)

4) Extension de la menuiserie Taillibert, Selle Saint Denis (41)



Alpha Architecture,
Hamoud Djemai –
Conflans-sur-Loing (45)



1 et 2) Transformation d'une caserne de pompiers en résidence de 10 logements, Montargis (45)

1 : État actuel de la caserne

2 : Projet de transformation (maître d'ouvrage : SCI Lugano)



3 et 4) Construction d'une crèche et d'un restaurant scolaire à Villeneuve-sur-Yonne (89)

Une opération qui s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale intégrant la plus importante centrale photovoltaïque dans l'Yonne.





La MAF soutient Raymond Depardon dans son projet d'état des lieux photographique de la France.

La MAF et sa filiale EUROMAF assurent la responsabilité professionnelle de 25 000 concepteurs du bâtiment - architectes, ingénieurs-conseil et bureaux d'étude, économistes de la construction, paysagistes et architectes d'intérieur.

Informations, conseils et témoignages
www.maf.fr

> Mutuelle des Architectes Français assurances
Entreprise régie par le code des assurances - société d'assurance mutuelle à cotisations variables
9, rue de l'Amiral Hamelin - 75783 - Paris Cedex 16 - Tél. : 01 53 70 30 00 - <http://www.maf.fr>

MAF

Réalisation pédagogique à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine d'un appartement de la Cité Radieuse, immortalisé dans un livre : *Échelle 1*



L'ouvrage *Le Corbusier Echelle1, expérience pédagogique et réalisation* de Robert Dulau, conservateur en chef du patrimoine et Pascal Mory, architecte DPLG et historien de l'architecture, relate une expérience à ce jour inédite, jamais conduite en Europe : faire réaliser par dix sept lycées techniques et professionnels d'Île-de-France une "retranscription", c'est-à-dire une copie adaptée à un usage muséographique. Cette retranscription complète d'un appartement de Le Corbusier de la Cité Radieuse de Marseille est présentée de façon pérenne au public au sein d'une institution parisienne des plus prestigieuses : la Cité de l'Architecture et du Patrimoine au Palais de Chaillot.

L'ouvrage se présente en deux parties. La première rappelle la genèse de l'unité d'habitation, construite à titre expérimental de 1947 à 1952 à Marseille par Le Corbusier. Sont évoquées les difficultés du contexte politique et économique de la reconstruction après la seconde guerre mondiale ainsi que les réactions que la Cité Radieuse a suscitées dans les années 50 en France

et dans le monde. Des photographies du chantier provenant de la Fondation Le Corbusier montrent l'originalité d'une mise en œuvre patiente d'un chantier exemplaire qui se situe autant dans le champ de l'industrialisation que dans celui de la création et de la pratique artisanale. Textes et images témoignent également de la pensée novatrice de Le Corbusier qui présentait les nouveaux usages, anticipait les exigences et les besoins d'une société alors en pleine mutation.

La seconde partie s'attache aux modalités de réalisation au sein de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine d'un appartement de type montant traversant. La singularité de l'expérience réside autant dans la nature d'un exceptionnel enjeu pédagogique que dans l'enthousiasme qu'il a suscité auprès de nos partenaires de l'Éducation Nationale. Engagées dès 2001 avec les lycéens et leurs enseignants, les différentes phases de l'opération ont d'abord exigé une étude et une reconnaissance parfaite des plans et relevés destinés ensuite à être livrés par lots aux dix sept lycées du bâtiment. C'est ainsi qu'au sein des lycées, des réunions techniques hebdo-

madaires avec les chefs de travaux et les enseignants du technique ont été nécessaires pour expliciter les exigences exactes d'un rendu, le choix des matériaux... avec l'exigence scientifique de respecter l'esprit de la mise en œuvre de Le Corbusier. Une trentaine de voyages d'études à la Cité Radieuse de Marseille, avec les enseignants et leurs élèves, ont contribué à ce que chacun s'approprie le projet, ajuste les plans et se confronte à l'original. Près de six cents élèves ont ainsi participé à cette aventure exceptionnelle.

L'ouvrage relate sans complaisance l'expérience, les contraintes, les difficultés rencontrées. Les images ponctuent chronologiquement les différentes phases de réalisation, des plans précis, des relevés et une vue axonométrique de l'appartement rendent sensibles la complexité de l'entreprise. Poursuivant une double ambition, les auteurs de cet ouvrage ont souhaité apporter une contribution nouvelle à la connaissance de Le Corbusier et rendre compte d'une aventure éducative et culturelle sans précédent. ■

Robert Dulau et Pascal Mory



La Cité Radieuse est à mon sens, une réalisation qui fonde notre culture architecturale contemporaine.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, Le Corbusier a eu l'opportunité de réaliser un bâtiment représentant la nouvelle espérance portée par tous ceux qui ne voulaient plus qu'un bâtiment soit conçu comme auparavant. Cette nouvelle relation avec l'habitat, Le Corbusier l'a très bien ressentie et grâce aux Autorités qui lui ont donné carte blanche, a réalisé une œuvre maîtresse réunissant tout à la fois ses visions urbanistiques, architecturales, techniques et esthétiques.

Inspiré de l'habitat communautaire, Le Corbusier n'a eu de cesse de vouloir créer un cadre de vie dans lequel les gens aient envie de vivre. Outre les appartements savamment disposés, on y trouve

un centre commercial, un hôtel, une école, une crèche, un jardin...

Il a eu cette liberté conceptuelle et il en a profité pleinement.

Par la suite, les choses se sont compliquées avec les réglementations successives. Pour nous autres, architectes, c'est en quelque sorte le socle de notre culture architecturale. Ce qui reste étonnement moderne dans la Cité Radieuse c'est que cette réalisation est une vision globale et cohérente de l'architecture à un moment de notre société. C'est en cela qu'elle est exceptionnelle. De l'urbanisme aux détails de l'appartement, l'architecte a conçu jusqu'aux formes des meubles, pensant au contrôle de la lumière et du soleil, aux traitements communs des fluides et de l'air conditionné.

Pour un architecte, je dirais que la Cité Radieuse est un symbole de liberté créatrice tourné vers l'avenir. ■

Michel Macary



Interview de Jean-Pierre Duport, président de la Fondation Le Corbusier

L'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au patrimoine mondial

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial a été adoptée en 1972. Elle encourage la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel, ayant une valeur exceptionnelle, à travers le monde. Les sites du patrimoine mondial représentent le patrimoine de l'Humanité et appartiennent à tous les peuples du monde. À ce titre, c'est un devoir de la communauté internationale d'en assurer la sauvegarde.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est un label, reconnaissance d'excellence par l'UNESCO. Elle ne se substitue pas aux législations de protections patrimoniales nationales existantes. Elle incite les États parties à une vigilance accrue dans le cadre de leurs législations respectives. Ceux-ci s'engagent à conserver les œuvres inscrites sur la liste, à veiller au respect de leur environnement et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la préservation de leur intégrité et de leur authenticité.

"En 2002, lorsque j'ai pris mes fonctions de président de la Fondation Le Corbusier, nous avons décidé, avec la direction de l'Architecture et du Patrimoine du ministère de la Culture, de proposer l'inscription de l'œuvre de Le Corbusier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Pour la première fois une demande est déposée auprès de l'UNESCO pour l'œuvre d'un architecte du XX^e siècle. Par ailleurs, cette démarche fédère sept pays (l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, l'Inde, le Japon, la Suisse et la France) sur trois continents et a par conséquent une véritable dimension transnationale, pour ne pas dire universelle.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : il appartient tout d'abord au gouvernement français, avec l'accord des six autres pays concernés, de déposer la demande d'inscription avant janvier 2008 auprès de l'UNESCO.

Ensuite, cette demande sera examinée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa session plénière de juillet 2009, avec le grand espoir qu'elle soit validée. En parallèle, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, avec l'accord de la Fondation,

réalise une retranscription de l'appartement de Le Corbusier de la Cité Radieuse à Marseille. Cette retranscription fait partie de l'exposition permanente de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Ces deux événements sont l'occasion de mettre en valeur l'importance de l'œuvre de Le Corbusier." ■

Jean-Pierre Duport



Pour cette inscription, 23 œuvres sont concernées, classées en huit catégories thématiques de réalisations qui regroupent l'essentiel de ses préoccupations partagées avec ses confrères du Mouvement Moderne :

- **La résidence atelier (Thème)**
 - Maison Guiette – 1926 – Belgique (œuvre)
 - Maison Cook – 1926 – France
- **La maison individuelle**
 - Maison Jeanneret-Perret – 1912 – Suisse
 - Maison Schwob – 1916 – Suisse
 - Maisons La Roche & Jeanneret – 1923 – France
 - Villa Savoye & maison du gardien – 1928 – France
 - Maison du Docteur Curutchet – 1949 – Argentine
 - Maisons Jaoul – 1951 – France
- **L'habitat standardisé**
 - Cité Frugès – 1924 – France
 - Maison du Weissenhof-Siedlung – 1927 – Allemagne
 - Cabanon de Le Corbusier – 1951 – France
- **L'habitat collectif**
 - Cité de refuge de l'Armée du Salut –

- 1929 – France
- Immeuble Clarté – 1930 – Suisse
- Pavillon Suisse à la Cité universitaire – 1930 – France
- Immeuble locatif Porte Molitor – 1931 – France
- Unité d'habitation de Marseille – 1945 – France
- **L'architecture sacrée**
 - Chapelle Notre-Dame-du-Haut Ronchamp – 1950 – France
 - Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette – 1953 – France
- **Les grands programmes standards type**
 - Manufacture à Saint-Dié – 1946 – France
 - Musée National d'Art Occidental – 1957 – Japon
- **Urbanisme**
 - Chandigarh – 1950 – Inde
 - Site de Firminy-Vert – 1953 – France



© FLC ADAGP – Koslowski



© Wolf Gotha



© FLC ADAGP – Martin Gambier

FAIRE PROGRESSER LA QUALITÉ DE L'HABITAT PAR LA CERTIFICATION

Photo: Les Hauts de la Tonnellerie & Acigné (35) Maître d'Ouvrage : SOREIM
Architecte : Michel MALBEC - Photographie : François RENAUD

Environnement, acoustique, thermique, santé des occupants, maîtrise des charges, accessibilité...



NOS CERTIFICATIONS APPORTENT LA PREUVE DE LA QUALITÉ TECHNIQUE DES LOGEMENTS.



Retrouvez-nous au 38^e Congrès des Architectes les 29, 30 novembre
et 1^{er} décembre à Orléans – stand n° 19

Consultez notre site professionnel www.cerqual.fr

Le rôle des architectes sera majeur pour la mise en œuvre d'une partie des actions qui seront décidées au terme du "Grenelle de l'environnement".

Il est donc normal que l'Unsa¹ apporte sa participation au groupe de travail n°1 "Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie", notamment au sein de l'atelier "Bâtiment et urbanisme".

L'important dossier remis par Michel Rouleau au Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) est instructif quant aux enjeux liés aux bâtiments et équipements urbains, et ambitieux quant aux actions que nous demandons d'engager sans délai.

Grâce à l'encart jeté dans le présent numéro, nos lecteurs pourront prendre connaissance du document complet remis au MEDAD.

Pour les lecteurs de PA, nous avons résumé ci-après les idées forces du constat et les propositions de l'Unsa.

Pour une architecture et un cadre de vie durables, par l'Unsa

1 - Le constat

- Le secteur de la construction et du cadre de vie est, de loin, le plus important secteur économique français.
- Le cadre de vie est le domaine qui a le plus fort impact social, environnemental, économique et culturel sur l'ensemble de nos concitoyens.
- Le patrimoine construit français est responsable de 45 % de la consommation énergétique nationale et de 28 % des émissions de CO₂.
- De plus, un excès d'éparpillement de nos constructions majeure significativement les transports et gaspille l'énergie.

- Enfin, le coût de la non-qualité de la construction est estimé à 10 % du chiffre d'affaires du secteur.

2 - Le secteur de la construction et du cadre de vie recèle des marges de progrès considérables.

- Les actions adéquates sur le patrimoine existant peuvent engendrer une énorme réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂.
- Les règles de construction des nouveaux bâtiments auraient dû être beaucoup

- En bénéfice complémentaire, un cadre de vie de meilleure qualité, plus respectueux de l'environnement et des richesses naturelles, plus économe aussi, engendrera du mieux-vivre pour tous et améliorera la productivité dans toutes les activités.

3 - La démarche proposée par l'Unsa pour mieux concevoir et mieux construire

- **Ce que nos concitoyens ne pardonneront pas demain aux élus, c'est qu'ils laissent construire ou réhabiliter des bâtiments dont le coût**

"Pour atteindre rapidement des résultats dans tous ces domaines, il est impératif de donner aux maîtres d'œuvre les moyens d'engager des études plus approfondies sur les projets d'équipement et de construction, et aux entrepreneurs les moyens d'assurer de meilleures réalisations."

plus ambitieuses que celles édictées en 2005.

- Le secteur de la construction possède aussi des marges de progrès importantes pour la réduction des désordres dus à la non-qualité des ouvrages.
- **Pour atteindre rapidement des résultats dans tous ces domaines, il est impératif de donner aux maîtres d'œuvre les moyens d'engager des études plus approfondies sur les projets d'équipement et de construction, et aux entrepreneurs les moyens d'assurer de meilleures réalisations.**

d'usage des éléments de confort (chauffage, eau chaude, équipements divers, éclairage, etc) **leur deviendra inaccessible**, puisque le prix de l'énergie va continuer d'augmenter rapidement (notamment du fait de l'essor des pays les plus peuplés).

- **C'est pourquoi, quelle que soit l'opération, il faut systématiser le "raisonnement en économies globales"**, c'est-à-dire qu'il faut analyser en même temps les coûts d'investissement et les coûts à venir sur une durée significative, afin de pouvoir compléter l'investissement initial de chaque opération, d'une fraction des économies ultérieures engendrées

[1] Ce sont Michel Rouleau, Dominique Riquier-Sauvage et François Pélegrin, président et anciens présidents de l'Unsa, qui ont présenté à Jean-Louis Borloo les propositions de notre Union.

par une réalisation plus performante, d'une meilleure qualité globale.

• **Quand on sait :**

- que le "coût global" d'un bâtiment d'habitation peut être réparti approximativement à : 3 % pour le montage, 2 % pour la conception, 20 % pour la construction et 75 % pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance,
- que les études de conception des bâtiments engagent déjà 90 % de ce coût global,
- que ces études représentent moins de 2 % de ce coût global,
- que de meilleures études peuvent engendrer des économies très importantes (la marge disponible est considérable, supérieure à 20 %) sur l'entretien, l'exploitation et la maintenance, **on comprend que majorer significativement le coût des études sera toujours très largement bénéficiaire pour le maître d'ouvrage et la collectivité.**

- **On en déduit que l'effort de tous doit porter sur les premières actions de programmation et de conception** et que le surcoût momentané qui en résulte sera largement compensé par les économies réalisées au cours des premières années d'utilisation des équipements et bâtiments.

Au-delà, **le bénéfice sera total** : les usagers en seront directement bénéficiaires, et en plus, nous aurons préservé nos richesses naturelles.

4 - Tous les acteurs doivent améliorer ou corriger leurs pratiques

- **Les élus** doivent se former à la nouvelle approche du développement durable afin que leurs actions politiques en soient empreintes.
- **L'État** doit corriger les systèmes comptables de contrôle des budgets publics d'investissement en exigeant la prise en compte des coûts ultérieurs et en autorisant de compléter les premiers par une partie des

économies en résultant sur les seconds.

L'État doit immédiatement mettre en place une réglementation plus ambitieuse en matière d'utilisation de l'énergie (voire de certaines matières premières en voie de surenchérissement).

- **Les maîtres d'ouvrage publics et privés**, outre le respect de la réglementation plus ambitieuse réclamée ci-avant, doivent travailler avec les organismes financiers pour rendre l'investissement initial complémentaire supportable, compte tenu des économies ultérieures en résultant.

- **Les maîtres d'œuvre** doivent être placés en situation de "bien faire"



dès les premières études, c'est-à-dire qu'ils doivent recevoir des programmes exigeants et les moyens financiers correspondant aux études d'optimisation des projets, qui sont la clé des économies ultérieures les plus fortes pour un surcoût initial le mieux maîtrisé.

Les maîtres d'œuvre sont d'ailleurs décidés à porter leurs efforts de formation continue sur cet objectif d'optimisation des projets.

Au sein de la maîtrise d'œuvre, les architectes sont un maillon essentiel pour la création des équipements et des bâtiments puisqu'ils doivent réussir, avec leurs partenaires spécialisés, la synthèse de l'ensemble des objectifs et contraintes d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, technique, économique, réglementaire et normatif.

Il est logique que les architectes aient demandé que leur profession soit rattachée au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

- **Les entrepreneurs et les industriels** font en permanence la preuve de leurs capacités d'amélioration (et d'innovation) de leur production. Comme les maîtres d'œuvre, leurs efforts de formation seront orientés vers la réussite de cet enjeu national (et planétaire) du développement durable.

- **Les citoyens** doivent comprendre les bénéfices énormes qui résulteront d'un meilleur partage entre les coûts d'investissement et les coûts ultérieurs. Le Gouvernement et tous les acteurs doivent participer à cet effort d'information.

- Pour éviter que notre pays ne soit perpétuellement contraint de corriger des actions antérieures trop timides pour être efficaces à moyen ou long terme, **il faut, dès l'école, éduquer les jeunes** sur le rôle de leur cadre de vie et sur les enjeux de leur avenir. ■

François Pélegrin,
Architecte dplg,
urbaniste dup
Président d'honneur
de l'Unsf



Négociations sociales

et conférences tripartites de la rentrée

Au niveau de la branche professionnelle, après la trêve estivale qui avait précédé la signature¹ le 6 juillet 2007 de l'accord relatif à la mise en place du régime national de frais de santé, venant conclure une longue année de négociation, les commissions paritaires nationales et régionales reprennent leurs activités. Les négociations de la valeur du point 2008 sont marquées par une activité dans le bâtiment qui a ralenti sur une période récente même si la conjoncture reste favorable.

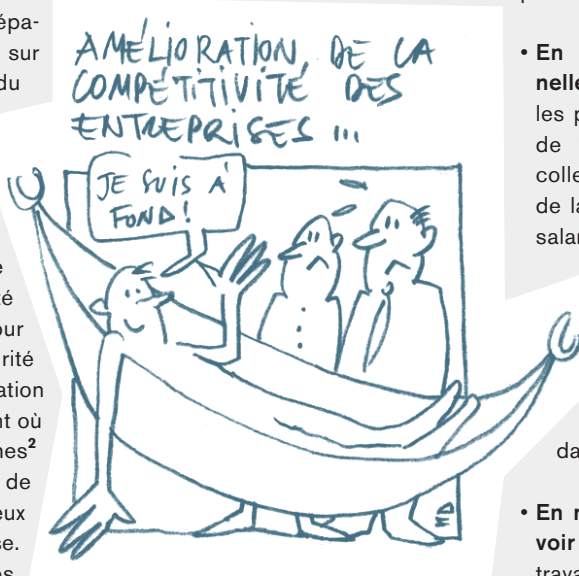
Mais avec la rentrée, l'emploi du temps des syndicats au niveau interprofessionnel où l'Unsa est représenté par l'UNAPL, ne désemplit pas. Le calendrier a été fixé par le Président de la République avec au menu pas moins de quatre négociations sociales entre les partenaires sociaux et le gouvernement.

Ce calendrier a débuté en septembre par les premières réunions préparatoires, les échéances portent sur la modernisation du marché du travail, et à l'automne trois conférences tripartites.

- Début septembre, Matignon a lancé les négociations sur le contrat unique. Sur le principe de la flexisécurité, plus de facilité d'adaptation des effectifs pour les entreprises, et plus de sécurité pour les salariés. Cette négociation tombe à point nommé au moment où le Contrat Nouvelles Embauches² (CNE) destiné aux entreprises de moins de 20 salariés fête ses deux ans dans une atmosphère morose. Les décisions du Conseil des Prud'Hommes de Longjumeau confirmées par la Cour d'Appel de Paris et les quelques 800 contentieux en cours en ont amoindris ses effets incitatifs.

- En matière de conditions du travail l'idée de Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et

de la Solidarité, l'idée est que la conférence débouche sur des propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie des salariés, élément important de la compétitivité des entreprises, selon le ministère. Même si le secteur du bâtiment est particulièrement visé, l'ensemble des secteurs est impacté.



Lors de la Conférence, l'UNAPL a souligné les spécificités des professions libérales et a demandé à être associée aux réflexions des organismes de tout niveau intervenant en matière de condition de travail (INRS, ANCT...). L'UNAPL tient à rappeler l'importance du rôle des branches en matière de prévention des risques professionnels : le professionnel libéral et le salarié étant le plus souvent soumis aux mêmes risques professionnels, l'UNAPL estime nécessaire de sensibiliser et respon-

sabiliser les employeurs comme les salariés en matière de prévention des risques. Car si l'UNAPL entend s'associer aux dispositions permettant d'améliorer les conditions de travail des salariés, elle entend aussi promouvoir des solutions non-dommageables pour les TPE et en adéquation avec les spécificités des professionnels libéraux.

- En matière d'égalité professionnelle et salariale hommes-femmes, les partenaires sociaux s'occuperont de "la relance de la négociation collective sur l'égalité salariale et de la lutte contre les discriminations salariales" et de "l'élargissement de la négociation à d'autres sujets que la rémunération". Il est bon de rappeler que 86 % des effectifs salariés des professions libérales sont des femmes et 55 % dans les entreprises d'architecture.

- En matière de salaires et de pouvoir d'achat. Précédée d'un cycle de travail consacré aux liens entre coût global du travail, et rémunérations, cette conférence interviendra malheureusement trop peu de temps après l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre, de la réforme du régime social et fiscal des heures supplémentaires et complémentaires, volet majeur de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, pour pouvoir en tirer les premières conclusions. ■

Patrick Julien,
Unsa social



[1] CFTD et la CFE-CGC, côté syndicats de salariés, et l'Unsa et le Syndicat de l'Architecture, du côté patronal. Cet accord vient de faire l'objet le 4 octobre d'un avis d'extension

[2] Créé par une ordonnance du 2 août 2005

Mieux chauffer le bâtiment pour moins réchauffer la planète

Les bâtiments construits aujourd'hui traverseront le siècle. Leur conception intègre le choix du système de chauffage et engage pour des décennies. Si l'on veut atteindre l'objectif de limitation des émissions de gaz à effet de serre (division par 4 d'ici 2050), le mieux est encore de se placer dès maintenant sur la bonne trajectoire. Si dans le même temps on peut répondre aux attentes des utilisateurs par des solutions économes, confortables et flexibles, pourquoi s'en priver ?

La plupart des maîtres d'ouvrage (particuliers et professionnels) déclarent positionner l'écologie et la qualité de vie au cœur de leurs préoccupations en matière de chauffage. Toutefois, c'est encore dans la grande majorité des cas le coût d'installation qui finit par guider leur choix... Il faut sans doute du temps pour accorder le discours et les actes. L'enquête récemment conduite par Batim-Études pour le compte de l'association Énergies et Avenir¹ est éloquente sur ce constat qui va de pair avec le fort développement du chauffage électrique ces dernières années.

Est-il besoin de rappeler que le choix du système "moins disant" génère une économie immédiate à l'investissement qui occulte les inconvénients dans la durée que devront supporter les utilisateurs tant sur le plan du confort que sur celui de la facture énergétique ?

Par ailleurs, ce mode de chauffage énergivore en ressources primaires va à l'encontre des objectifs environnementaux en appelant des moyens de production électrique fortement émetteurs de gaz à effet de serre. Alors que les efforts à réaliser par transformation du parc existant sont énormes, faudra-t-il en plus traiter dans quelques années les bâtiments actuellement construits ?

Pourtant, les moyens réglementaires et techniques pour construire des bâtiments performants sur le plan du confort, des économies et de l'environnement existent déjà. Une réponse globale et durable conjuguant ces exigences ne peut passer que par des solutions pensées en amont sur un bâti adapté et apte à évoluer tout au long de sa vie.

[1] www.energies-avenir.com

L'architecte est au cœur de cette réflexion amont ; il peut agir dès l'avant-projet sur les leviers que constituent la maîtrise de la demande en énergie et l'efficacité énergétique des systèmes.

Maîtrise des besoins énergétiques

La réduction des besoins énergétiques des bâtiments reste un préalable essentiel. En construction neuve, traiter prioritairement le bâti sous l'aspect bioclimatique pour s'affranchir des besoins de froid l'été tout en minimisant le recours au chauffage l'hiver est une action de bon sens synonyme d'économies d'énergie et de protection de l'environnement.

Efficacité énergétique des systèmes

Sur le plan des installations de chauffage, combiner confort, efficacité et flexibilité est possible en prévoyant de mettre en oeuvre un chauffage central à eau chaude (radiateurs et/ou plancher chauffant). Ce type d'émetteurs de chauffage permet le raccordement de tout type de générateurs y compris des équipements utilisant des énergies renouvelables.

Dès maintenant, une solution éprouvée telle que la chaudière à condensation est tout à fait adaptée au vecteur eau chaude basse température et permet d'alléger très sensiblement la facture des utilisateurs. Les capteurs solaires constituent une solution qui s'associe naturellement avec ces installations. De telles solutions permettent d'ores et déjà l'atteinte de niveaux de labels THPE (Très Haute Performance Énergétique) voire BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour un coût très raisonnable. Les boucles à eau chaude pourront évoluer dans les années à venir avec de nouvelles solutions toujours plus efficaces telles que la chaudière électrogène ou la pile à combustible qui seront à même d'être raccordées sur les installations existantes. Le chemin vers le facteur 4 est long mais accessible. Un bâtiment intégrant le vecteur eau chaude se place résolument sur la bonne trajectoire. Les acteurs de la conception, au premier rang desquels se positionnent les architectes, occupent une place centrale pour proposer en amont les solutions concrètes qui permettront de répondre aux enjeux climatiques et aux attentes des utilisateurs tout au long de la vie des bâtiments. ■

Olivier Roulette,
Gaz de France Réseau Distribution



© Espace Photos Gaz de France - Philippe Dureuil

Les architectes responsables

Dans la rubrique "bon sens" (pages 6 et 7), Gilbert Ramus a mis en évidence les atouts dont disposaient la maîtrise d'œuvre en général et les architectes en particulier, dans les processus de création de notre cadre de vie.

Logiquement, on devrait constater que les architectes sont dans l'euphorie économique pour leurs activités.

Ce n'est pas vraiment le cas, ou si peu. Même si le nombre des architectes inscrits sur les tableaux de l'Ordre progresse un peu, la France est loin de rattraper d'autres pays européens pour le nombre d'architectes par million d'habitants.

Qui est responsable ? Et quels moyens les architectes peuvent-ils mettre en œuvre pour corriger cette situation ?

Les architectes ne sont pas les seuls responsables

Les pouvoirs publics (voire certains technocrates de Bruxelles) **et les maîtres d'ouvrage publics et privés, parfois nos partenaires ou les entrepreneurs, d'autres acteurs aussi, ont une grande part de responsabilité dans les difficultés rencontrées par les architectes dans l'exercice de leur métier.**

Mais l'objet du présent billet n'est pas de démontrer, une nouvelle fois, la responsabilité des "autres"¹.

[1] On plantera quand même quelques "banderilles" dans le flanc de certains décideurs, tels que :

- les pouvoirs publics qui préfèrent créer des acteurs improductifs (surtout des vérificateurs irresponsables) plutôt que d'inciter les maîtres d'ouvrage à mieux payer les "producteurs", que sont les maîtres d'œuvre qui conçoivent et les entreprises qui construisent : ce sont ces acteurs qu'il faut encourager à se former et à mieux travailler ;
- quelques maîtres d'ouvrage publics qui n'ont toujours pas compris que choisir son créateur au moins disant, aboutissait à des études moins poussées avec des collaborateurs moins qualifiés (il n'y a pas de miracle) ;
- quelques maîtres d'ouvrage privés qui ne confient que des missions tronquées aux architectes ;
- quelques entrepreneurs et parfois quelques ingénieurs, qui croient qu'une construction sans erreur matérielle notable suffit à faire un ouvrage réussi, (un ouvrage réussi est celui qui enrichit le patrimoine urbain ou le paysage et rend durablement les citoyens plus heureux ; *a contrario*, un ouvrage qui ne serait que "zéro-défaut" peut être rejeté par ses utilisateurs ou par la population).

Les architectes sont responsables au premier rang

Ceux que nous voulons mettre en face de leurs responsabilités aujourd'hui, ce sont les architectes eux-mêmes, de la plus modeste entreprise jusqu'aux plus importantes sociétés d'architecture, des enseignants aux conseillers ordinaires et syndicaux.

La formation avant exercice de la maîtrise d'œuvre

Les écoles d'architecture françaises forment des compositeurs d'espace talentueux, mais la création d'un cadre de vie de qualité nécessite de répondre à beaucoup d'autres objectifs et contraintes², et impose donc aux architectes un professionnalisme de plus en plus important, impossible à acquérir au cours des études de base.

Tous les métiers de haut niveau ont mis en place une professionnalisation post-diplôme sérieuse.

L'occasion de prolonger la formation de base par une véritable période d'emploi-formation professionnalisante s'est présentée avec la réforme des études (LMD) qui réduisait à bac +5 la durée des études d'architecture avant obtention d'un diplôme. Faisant fi de toutes les recommandations des organismes professionnels français (ordres et syndicats), européens (CAE), internationaux (UIA), la Direction de l'architecture s'est obstinée à instituer une "habilitation à la maîtrise d'œuvre" au rabais, d'une durée et d'un contenu indigents.

Les architectes sont responsables puisque certains d'entre eux ont été les complices de la DAPA.

[2] Comme l'Unsa l'écrit régulièrement, un bâtiment ou un équipement de qualité est celui qui répond le mieux aux objectifs et contraintes de toutes natures, d'ordre culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, technique, économique, réglementaire, normatif, etc.

La formation continue

Forts de leur diplôme, trop d'architectes ont négligé de suivre régulièrement des formations pour actualiser et compléter en permanence leurs savoirs.

Pourtant, depuis plus de deux décennies, l'Unsa, consciente que cette situation nuit énormément à la profession, demande à sa tutelle et à son Ordre de rendre obligatoire la formation continue des architectes.

Les architectes sont donc responsables de leurs insuffisances :

- d'une part, ceux d'entre eux qui ne se forment pas volontairement et qui abandonnent à d'autres acteurs des pans entiers de leurs missions,
- d'autre part, les anciens conseillers ordinaires qui ont tergiversé pendant trop longtemps pour décider que la formation continue devait être une obligation dans le cadre des devoirs professionnels.

Remercions les actuels conseillers ordinaires qui viennent de prendre cette décision.

La conclusion des contrats

Emportés par l'enthousiasme d'aborder de nouveaux projets, trop d'architectes :

- négligent d'analyser sérieusement les contrats qui leur sont proposés (aussi bien par leurs maîtres d'ouvrage que par leurs partenaires),



- négligent de mettre en place une comptabilité analytique qui leur permettrait pourtant d'apporter des éléments probants pour la fixation de leurs honoraires ou le partage de ceux-ci avec leurs cotraitants,
- sont finalement incapables de discuter efficacement de leurs contrats.

Les architectes portent donc une part importante de responsabilité dans la sous-évaluation trop fréquente de leurs honoraires, ou le déséquilibre excessif des droits et obligations entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre : tout n'est pas acceptable, et le meilleur moyen de le faire savoir aux maîtres d'ouvrage est de refuser de cautionner des pratiques abusives.

Pourtant, quand on analyse toutes les conséquences d'une insuffisance des rémunérations, on s'aperçoit que tout le monde gagnerait à une juste fixation de celles-ci, pas seulement les architectes, mais aussi les maîtres d'ouvrage (meilleurs projets pour le court et le long terme) et la collectivité elle-même (meilleur cadre de vie et développement durable).

Des comportements professionnels discutables

Ce domaine est plus difficile à aborder parce que toute généralisation serait injuste. Que les confrères lisent la suite sereinement en considérant que ce sont les "autres" qui sont en cause et que c'est arbitrairement que nous avons choisi trois cibles.

D'abord nos "grands architectes", dont la profession est fière parce qu'ils portent haut et loin (hors de nos frontières), la renommée de l'architecture. Leurs références "époustouflantes" leur ouvrent l'accès à de multiples concours, voire directement à de nombreuses commandes.

Leur talent et leurs références font que, de temps en temps, ils "regorgent" de travail. C'est là que le bât blesse.

Avec précaution, nous pensons que certains d'entre eux (heureusement pas tous) ont parfois des comportements discutables :

- à l'égard de leurs jeunes confrères, qu'ils utilisent pour leur capacité à créer des images séduisantes, mais qu'ils associent rarement au développement des projets quand ceux-ci débouchent sur un contrat ; pourtant les jeunes architectes ont besoin de références ;

ils ont aussi besoin d'apprendre leur métier dans la totalité du déroulement des opérations ;

- à l'égard d'autres architectes, quand, pour occuper une équipe momentanément sous-employée, ils acceptent une opération en bradant leurs honoraires, privant d'autres agences de travail et habituant les maîtres d'ouvrage à des rémunérations au rabais ;
- à l'égard de toute la profession, quand, préférant s'investir dans les tâches les plus gratifiantes pour l'ego des architectes (notamment avec les médias), ils cotraient ou sous-traitent la plus grande partie des autres éléments de mission de maîtrise d'œuvre à des structures non architectes³.

[3] Cette manière de faire est suicidaire pour la profession, pour de multiples raisons :

- d'abord, elle prive les propres collaborateurs de ces agences (notamment les jeunes architectes) de l'expérience et des savoirs dont ils auront besoin par la suite pour bien concevoir ;
- ensuite et d'une manière plus générale, elle prive globalement les structures d'architecture d'une partie des missions dont elles devraient être détentrices ;
- enfin, elle conforte l'idée des maîtres d'ouvrage sur le désintérêt des architectes pour les consultations d'entreprises, pour la direction des chantiers et pour les opérations de réception et de règlement des comptes ; comment s'étonner que certains maîtres d'ouvrage ne confient plus que des missions tronquées aux architectes ?

Ensuite, nous visons certaines entreprises d'architecture bien en place, mais dont les dirigeants méprisent toute idée de formation permanente, pour eux comme pour leurs collaborateurs (voir page précédente).

Au fil des années, comme l'exercice de la maîtrise d'œuvre est devenu de plus en plus complexe, ils ont abandonné (eux aussi) des pans entiers de leurs missions à d'autres structures non architectes.

Est-il utile de répéter ce qui a déjà été écrit ? La profession perd globalement des marchés et les maîtres d'ouvrage prennent de mauvaises habitudes.

Pire parfois, il arrive que ces cabinets d'architectes, qui n'ont pas mesuré la complexité des missions et l'ampleur des responsabilités (par ignorance ou inconscience), ont accepté des contrats aux honoraires insuffisants et sont acculées à produire trop vite les fractions de mission qu'ils ont gardées !

Tout le monde y perd : - eux-mêmes qui "perdent la main" d'un travail bien fait, - leur client mal servi, - et la profession qui perd en considération.

Enfin, nous visons quelques jeunes architectes, notamment ceux dont il a été question précédemment, qui s'accommodent des missions de création que



leur concèdent les puissantes structures d'architecture, mais qui, chemin faisant, prennent eux aussi l'habitude de s'en tenir à l'excitation de la création pure.

À quel avenir se préparent-ils ?

Nous en avons une idée, inquiétante à souhait : ils pourraient bientôt ne plus être que les embellisseurs éphémères des avant-projets que développeront ensuite les "structures sérieuses" que sont les BET et les entreprises.

Il appartient à ces jeunes confrères d'exiger de leurs patrons qu'ils les forment à l'exercice complet de la maîtrise d'œuvre et pas seulement à la création d'images.

Les architectes ont des atouts, ont-ils la volonté ?

Nous n'avons pas la prétention d'avoir inventorié toutes les erreurs commises par les uns et par les autres, mais si on les additionne, c'est la profession entière qui en subit les conséquences dommageables.

Bien que la fonction de l'architecte soit de plus en plus importante⁴ parce que tout ce que l'on attend des ouvrages est de plus en plus ambitieux et varié dans ses multiples exigences, la profession "stagne".

Nous ne changerons pas aisément les comportements de nos maîtres d'ouvrage, ni ceux de nos partenaires et des entrepreneurs qui tirent profit de nos faiblesses. **C'est aux architectes de changer.**

Se structurer est salubre

Tous les cabinets d'architecte n'ont pas besoin de se structurer de la même façon et au même niveau, mais tous doivent se structurer.

L'Unsfa n'a pas d'hésitation : certains cadres sont périmés, voire dangereux.

L'Unsfa conseille de fuir les sociétés civiles professionnelles et les sociétés d'exercice libéral (SCP, SELARL, SELAFA, SELAS, etc), et, si l'on a commencé à exercer en individuel libéral (alors pourtant qu'existe l'EURL), y rester le moins longtemps possible.

Il reste un choix largement suffisant (sans aller chercher des structures moins courantes) : EURL, SARL, SA, SAS⁵.

Par ailleurs, toutes les entreprises d'architecture doivent être capables d'évaluer leurs coûts de production ; c'est le meilleur moyen de mesurer les limites de discussion des honoraires lors de la négociation des contrats.

La comptabilité analytique paraît indispensable, mais il n'est pas nécessaire de choisir un système lourd ; de ce fait, tous les cabinets peuvent en être dotés. Il suffit de volonté et d'un minimum de rigueur.

Se former est indispensable

Il est inutile de réitérer ce qui a été écrit page 39.

Malgré l'exemple des autres professions de haut niveau, les architectes ont beaucoup trop tardé à comprendre le caractère indispensable de la formation tout au long de leur activité professionnelle.

Il a donc fallu la rendre obligatoire⁶.

Il faut espérer que les **nouveaux conseillers ordinaires** qui seront élus cet automne auront le **courage** de mettre en œuvre un contrôle efficace du respect, par leurs confrères, de ce devoir professionnel.

Agir individuel et collectif

Structurer son entreprise, se former et envoyer ses collaborateurs en formation, connaître ses coûts et mieux négocier ses contrats nécessite de la volonté de la part des architectes.

Nous ne doutons pas qu'ils en aient.

Mais ils doivent être conscients que leur démarche personnelle doit être épaulée par des actions collectives, car ce n'est pas individuellement qu'ils pourront exercer une quelconque pression sur les rédacteurs d'une législation en perpétuel mouvement ou sur l'organisation des structures économiques de production du cadre bâti. Si trop d'architectes se contentent de gérer égoïstement leurs seuls intérêts, **la profession continuera de régresser**, car toutes les autres corporations sont agissantes collectivement et leurs intérêts sont généralement bien différents de ceux des architectes, voire opposés.

Qui se souvient des huit années de lutte⁷ pour obtenir des décrets MOP acceptables, contre le lobby des grandes entreprises ?

Mais là encore, trop d'architectes ont une vision erronée de leur propre profession.

Sous le prétexte qu'ils paient une cotisation ordinaire, ils ont la sottise de croire que l'Ordre est à leur service et a été créé par l'État pour les défendre !!!

Comme si les parlementaires qui ont voté la loi de 77 avaient considéré les architectes trop primaires et infantiles pour défendre leurs intérêts, alors que toutes les autres professions savent le faire en utilisant la voie normale des syndicats !!! Dans la réalité, l'Ordre⁸ a été créé par le législateur dans l'intérêt public et pour une information efficace des maîtres d'ouvrage publics ou privés (dire qui est en droit et en état d'exercer correctement la profession), et même pour les protéger en cas de mauvais comportement des architectes (sanctions disciplinaires), par exemple en cas de défaut d'assurance et demain, en cas de non respect de l'obligation de formation.

Il serait temps que les architectes comprennent que leur intérêt passe par l'adhésion à un syndicat dont la vocation est de les représenter et de les défendre⁹ ?

Tant qu'à peine un dixième d'entre eux sera syndiqué, leurs syndicats manqueront des moyens performants pour agir avec toute l'efficacité souhaitable, malgré la volonté, la ténacité et la générosité (bénévolat pur) de tous les membres actifs des syndicats.

Conclusion

Au lieu de compter sur les autres, que les architectes prennent leur destin en mains, en agissant comme des professionnels responsables dans le double intérêt individuel et collectif¹⁰. ■

Philippe Gallois,

Ancien président du CROAIF



[4] Lire l'article "bon sens" pages 6 et 7.

[5] Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (qui peut être une sarl à associé unique), société à responsabilité limitée, société anonyme, société par actions simplifiée.

[6] Lire l'article de Laurence Crosland, vice-présidente du CNOA, dans *Passion architecture* n° 21, page 14.

[7] MOP : loi du 12 juillet 1985, décrets du 29 novembre 1993 ! Sans les huit années de lutte de leurs organisations professionnelles, la mission de base se serait arrêtée aux avant-projets.

[8] Voir *Passion architecture* n° 19 (pages 6 et 7, et pages 33 à 35) et n° 20 (pages 6 à 8)

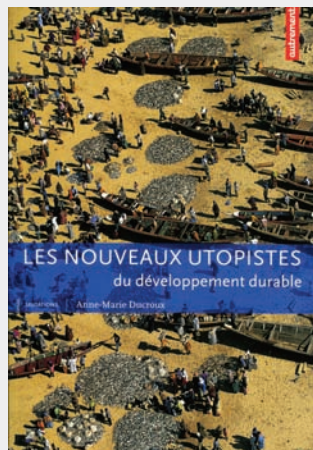
[9] "Les syndicats professionnels ont pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par leurs statuts." (article L. 411-1 du CT)

[10] Payer sa cotisation à l'Ordre, ce n'est rien d'autre que respecter une obligation légale. Quand un architecte verse une cotisation à un syndicat, même s'il n'a pas le temps de participer à tous les débats (ou congrès), il prend déjà son destin en mains, puisqu'il apporte volontairement des moyens au syndicat qu'il a choisi pour défendre ses intérêts.

Les nouveaux utopistes du développement durable

Anne-Marie Ducroux,

Éditions Autrement, 300 pages, 22,95 €



Pour la première fois, cet ouvrage donne la parole à des acteurs qui abordent l'approche internationale du développement durable.

Gouvernements, institutions, élus, entreprises, consultants, investisseurs, ONG, syndicats, associations, collectivités territoriales, médias et chercheurs, consommateurs et citoyens... tous sont impliqués dans la réflexion

et dans l'action et souhaitent s'engager aujourd'hui pour influencer notre avenir commun. Ce pari du développement durable nécessite une remise en cause technique et culturelle. Il est aussi animé par une certaine part d'utopie et de confiance en l'avenir ; confiance qui précède souvent les grandes mutations de nos sociétés. Anne-Marie Ducroux propose dans cette étude un vaste panorama objectif et non partisan qui contribuera à alimenter le débat autour des enjeux et des modalités du développement durable.

Coup de shampoing sur le développement durable

Dominique Bidou,

Éditions Ibis Press, 206 pages, 18 €

"Appelons développement durable ce monde nouveau à inventer, au-delà des à priori dont nos esprits sont encombrés (...). Partons du quotidien. Chaque chose de la vie, chaque événement, chaque objet, peut être examiné à l'aune du développement durable et nous en révéler le sens. Au lieu de partir d'une vision théorique, allons vers lui par les mots de tous les jours. Le concept éclairci par un coup de champoing, prendra sa consistance tout naturellement. Loin des grandes idées ou des discours abstraits". Une conviction anime l'auteur de cet ouvrage, à la fois ludique et pédagogique : le développement durable se construit au quotidien par l'accumulation de multiples décisions. Il faut donc donner des repères simples, pris dans la vie de tous les jours, pour construire le monde de demain.



Jacques Attali



Une brève histoire de l'avenir

Jacques Attali, Éditions Fayard, 432 pages, 20 €

"Aujourd'hui se décide ce que sera le monde en 2050 et se prépare ce qu'il sera en 2100". Cette phrase extraite de l'avant-propos du livre de Jacques Attali illustre l'intention de l'auteur : partir de nos connaissances actuelles et les extrapoler afin d'anticiper ce que seront les grandes tendances de notre histoire dans les cinquante prochaines années et au-delà. Méthodiquement et avec réalisme, Jacques Attali dévoile la façon dont évolueront les rapports entre les États et expose dans quelle mesure les bouleversements démographiques, les mutations du travail, les nouvelles formes du marché et le retour du religieux influenceront nos sociétés et nos comportements. Humaniste dans son approche, l'auteur explique que les prodigieuses innovations technologiques et l'imagination des hommes pourront aboutir à de nouvelles façons de vivre et de créer.



50 maisons d'architectes détails de construction

Virginia McLeod,

Éditions Eyrolles, 240 pages, 45 €

Cet ouvrage présente 50 maisons innovantes et environnementales du monde entier. Structuré en six chapitres, il décrit chaque matériau de construction : béton, verre, maçonnerie, acier, bois et autres. De nombreuses photos permettent de situer l'environnement de chaque réalisation et présentent des perspectives ou des angles particulièrement

intéressants. Chaque maison est accompagnée de plans de masse et de coupes ainsi que de nombreux schémas de détails.

Perspectives

Didier Ghislain, Éditions PC, 80 pages, 20 €

Diplômé de l'Institut Supérieur d'Architecture de Mons en Belgique, Didier Ghislain s'impose rapidement dans le domaine de l'illustration d'architecture et participe à de nombreux projets aux côtés des architectes les plus renommés et les plus médiatiques. Dans ce livre, l'auteur nous dévoile ce *"travail de l'ombre"* qui consiste à mettre les projets des autres en lumière en posant soit directement soit graphiquement des questions qui participent à la définition du contenu ou de la finalité d'un projet. Ce recueil d'illustrations explore un savoir-faire, un métier, des projets, des dessins, mais aussi l'itinéraire particulier d'un passionné.



Le patrimoine rural français 1 000 aquarelles et dessins

Cléa Rossi, Hervé Fillipetti, Éditions Eyrolles, 224 pages, 45 €

Le talent d'aquarelliste de Cléa Rossi allié à la culture de terrain d'Hervé Fillipetti pointe dans ce recueil les infinies variantes des maisons d'habitation, bâtiments agricoles, clôtures, abris des champs de nos campagnes où ingéniosité constructive et raffinement des décors composent des ensembles d'une réelle beauté architecturale. *"Conjuguant le charme du carnet de voyage et l'ambition d'un ouvrage de référence, ce livre constitue une véritable leçon d'amour sur le patrimoine français".*